

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 45 (1960)  
**Heft:** 6

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)  
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)  
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne  
Lausanne, juin 1960 — 45<sup>e</sup> année — Paraît chaque mois

6

## Le 57<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse des 22 et 23 mai à Bâle

1800 raiffeisenistes sont venus de toutes les régions du pays dans l'accueillante cité du Rhin pour proclamer les brillants résultats matériels et moraux enregistrés durant l'année 1959, pour délibérer des affaires de leur Union et resserrer les liens de fraternité confédérale. Animée d'un sain optimisme, cette manifestation fut la véritable démonstration d'un mouvement populaire des forces vives de la nation. En une revue imposante des volontés réalisatrices et des forces constructives du mutualisme d'épargne et de crédit, le Congrès de Bâle a témoigné de la solidarité et de la collaboration des différents secteurs de l'économie rurale dans la rénovation du pays et pour la conservation de son indépendance.



*L'assemblée plénière  
au Pavillon de la Foire  
suisse d'échantillons.*

*Dans une commune, une institution a d'autant plus de prix qu'elle s'adresse davantage à l'ensemble de la population, abstraction faite de toute discrimination, qu'elle invite chacun à collaborer, qu'elle se met au service de chacun, qu'elle veut être utile à tous.*

*Aussi, qu'il est beau le spectacle qu'offre une assemblée générale des délégués de toutes les Caisses Raiffeisen suisses! Là se coudoient des représentants des différents états et professions, des hommes d'opinions politiques opposées, des croyants de nos deux confessions nationales, tous profondément pénétrés de la même admiration et d'un égal enthousiasme pour l'œuvre du père Raiffeisen et son continuateur chez nous, le curé Traber: aider et servir sur le plan de l'épargne et du crédit au profit du bien commun.*

## L'accueil de Bâle

La grande métropole du nord-ouest de la Suisse n'a pas démenti le slogan « Bâle vous attend » qui titre un prospectus à l'usage des visiteurs. Elle a réservé un accueil des plus chaleureux aux raiffeisenistes accourus de tous les cantons à l'occasion de leurs congrès annuels. Bâle-Ville comme Bâle-Campagne ont d'ailleurs rivalisé d'ardeur pour marquer leur communauté de sentiments traduite par le message de bienvenue et les marques de sympathie des autorités des deux gouvernements cantonaux.

La campagne bâloise n'est-elle pas une terre de prédilection du plus pur raiffeisenisme adapté à notre idéal confédéral? Ne s'est-elle pas signalée, il y a un demi-siècle déjà, parmi les premières régions à vouloir s'assurer les avantages de coopératives rurales d'épargne et de crédit lancées par le curé Traber, se mettant ainsi à l'avant-garde d'un mouvement qui se réclame de la solidarité agissante dans la communauté villageoise autonome?

Venant des plaines comme des vallées et des montagnes les plus reculées, les 1800 délégués des 1060 sections de l'Union nationale convergent vers le lieu de rassemblement où ils s'étaient déjà rencontrés en 1942 et en 1952. Modestes dirigeants de ces petites institutions d'autofinancement décentralisées, mais bien à la hauteur de la conception qu'ils se font d'une économie démocratique progressiste, les raiffeisenistes suisses se sentent bien à l'aise dans la cité des grands de la haute finance. A chacun ses affaires! Sans le moindre esprit

d'une vile concurrence, ils veulent régler les leurs au mieux de leurs propres intérêts, grâce à l'impulsion stimulante de l'« Aide-toi toi-même! » Et c'est pour faire le point sur la situation de leur propre mouvement national et pour affirmer une fois de plus leur volonté de rester fidèles à eux-mêmes, c'est-à-dire forts et responsables dans la liberté, qu'ils s'étaient donné rendez-vous à Bâle, la ville des banques par excellence.

## Prélude

Chacun des trains du dimanche matin amène des flots de congressistes. Les « voitures » en font autant. A la gare principale, un bureau de renseignements fonctionne en permanence. Ils y obtiennent les précisions utiles qui rendront leur séjour aisé et enchanteur. Des mises au point et des mutations y sont opérées pour combler tous les désirs. Puis ils s'empressent de prendre leur quartier réservé dans les différents hôtels de la ville (350 participants logeront cependant à Rheinfelden).

Les congressistes profitent de l'après-midi du dimanche pour prendre contact avec la grande métropole et ses environs. Le temps qui s'annonçait peu encourageant au grand matin s'était fait plus clément. Les rayons de soleil commencèrent à faire risette et égayèrent fort à propos la nature qui se montra dans sa belle parure printanière. Tout ayant été prévu et organisé, les participants furent transportés, qui en bateau jusqu'à Rheinfelden pour la visite des installations portuaires, des écluses, avec retour en train ou vice-versa, qui en

car au travers de la campagne bâloise, jurassienne et soleuroise. Arborant fièrement leur cocarde, ils parcourent le jardin zoologique et se mélangent à la foule qui envahit les rues pour la promenade dominicale.

Dans l'ordre établi, le programme du Congrès va se dérouler sans à-coup et avec la précision coutumière, tout étant réglé dans les moindres détails. Le samedi soir déjà, à 17 heures, les Conseils de l'Union siégeaient déjà à l'Hôtel des Trois Rois: ultime revue au quartier général et mise en marche du dispositif arrêté.

## Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Le programme du dimanche prévoit déjà une séance de travail. En effet, en lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tient sa 18<sup>e</sup> assemblée générale à 17 heures au Casino. Son Conseil d'administration s'était préalablement réuni une demi-heure plus tôt pour prendre les dernières dispositions et l'assemblée se déroule conformément à l'ordre du jour statutaire établi. Un film spécial en sera donné dans le prochain numéro de ce journal. Disons d'emblée qu'elle connut un plein succès tant par l'importance de la participation que par la haute portée des rapports qui y furent présentés et qui ont révélé la considération accrue et l'utilité de cette institution auxiliaire.

Il est juste de préciser encore que Bâle fut le berceau de cette Coopérative. C'est en effet au Congrès de Bâle de 1942 qu'elle vit le jour. Le chemin parcouru en ce court laps de temps met en relief les précieux services rendus. L'envergure prise des affaires laisse entrevoir un avenir fécond. Ce rameau cadet de l'arbre Raiffeisen a tenu ses promesses, le cautionnement collectif ayant fait ses preuves depuis l'handicap causé au cautionnement individuel par la nouvelle loi. On connaît trop le creve-cœur de maints honnêtes et laborieux requérants

### NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 57<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse.

Différents articles et comptes rendus tels ceux des assemblées des Fédérations valaisanne et jurassienne et ceux d'assemblées jubilaires ou ordinaires de Caisses locales ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants et lecteurs.

rabroués par le slogan décevant : « Pas de cautionnement ? Pas de crédit ! » Par ce nouvel organisme, des responsabilités trop lourdes pour un seul individu sont assumées par une collectivité. Le développement enregistré donne raison aux pionniers de la forme coopérative qui doit encore se propager dans tous les secteurs où l'esprit d'entraide peut s'épanouir.

## La soirée de réception

Pour ne pas rompre avec la tradition bien ancrée dans les mœurs, le Congrès s'ouvre officiellement par une manifestation d'ensemble qui se déroule, le dimanche soir, dès 20 heures, dans la salle des fêtes artistiquement pavée et fleurie de la Foire suisse. Malgré son cachet d'agrément, cette prise de contact revêt une grande importance en ce sens qu'elle consacre l'union des cœurs, qu'elle crée l'ambiance confédérale qui animera encore l'assemblée plénière du lendemain, l'allégeant aussi d'heureuse manière en permettant d'en réduire la partie oratoire à sa plus simple expression pour passer directement aux actes.

En soirée familière, les souhaits de bienvenue et les toasts encadrés de productions artistiques prennent un cachet de beauté et d'élévation de pensée qu'ils perdraient dans la froide atmosphère d'une séance de travail. Les cœurs s'émeuvent et vibrent à l'unisson des mêmes sentiments patriotiques. Dans le brouhaha des voix, on distingue le doux parler français, la sonorité mélodieuse de l'italien, les accents plus rudes des dialectes alémaniques. On reconnaît les congressistes fribourgeois, genevois, jurassiens, neuchâtelois, valaisans et vaudois qui coudoient leurs frères du Tessin. Voici ceux des vallées grisonnes et de la Suisse orientale, ceux de Suisse centrale, du Plateau et du Jura. Ils se sentent unis par l'idéal qui les amène en ces lieux.

Bâle, la ville et la campagne ont d'ailleurs bien fait les choses en assurant le concours de sociétés et d'artistes renommés alors qu'une voix officielle exprimera leur message de bon accueil. Le coup d'œil devient féérique lorsque la lumière baisse dans la salle, que les feux de la rampe se braquent vers la scène sur un immense étendard qui fait toile de fond dans un ciel bleu lointain du soir et lorsqu'éclatent en même temps les instruments de cuivre et de bois de la Fanfare du Corps de police sous la baguette de M. Hans Moeckel. On applaudira successivement la finesse et la puissance des productions du chœur d'hommes de Reinach sous l'experte direction de M. Heinz Kobel, qui saluera amicalement les Romands en leur chantant « Le vieux chalet » du chanoine Bovet et les Tessinois par

« Quattro cavaï che trottano ». Le directeur Antoine Belklé fait encore vibrer les oreilles au son des tambours et des clairons à la française alors que, pendant une bonne heure, mais une heure de délices, le maestro Hans Moeckel, avec son orchestre de professionnels de Radio-Bâle, fait défiler successivement toute une série d'artistes remportant chacun un égal succès particulier.

Comme le veulent la coutume et les convenances, la direction de l'Union se doit d'ouvrir officiellement la manifestation par un message de bienvenue aux congressistes. Elle le fait par la voix sonore, chaude et sympathique de son sous-directeur, M. A. Edlmann, Dr jur. Ce salut et ces souhaits présentés dans les trois langues nationales, permettent à l'auditoire de communier aux mêmes joies, aux mêmes sentiments. Ayant chanté les merveilles et la gloire de la cité rhénane si hospitalière, les vertus de ses autorités, l'orateur a des termes choisis pour les représentants de la Romandie :

Mesdames, Messieurs,

Aux accents mélodieux de la langue de Dante et au joyeux tempérament méridional de nos compatriotes d'outre-Gothard, fait écho, synthèse de notre unité nationale, le charme attirant de la Romandie et de la culture française.

C'est à la forte délégation des collaborateurs de nos Caisses de Suisse romande que j'adresse maintenant mon salut de bienvenue. On ne rappellera jamais assez la part substantielle qui vous revient des succès remportés par le mouvement Raiffeisen, à vous, Caisses des rives des lacs Léman et de Neuchâtel, des campagnes genevoise et fribourgeoise, des Alpes vaudoises, des hautes vallées valaisannes et du Jura. Votre activité désintéressée, Messieurs les responsables de cette belle phalange, déborde d'enthousiasme ; elle est la réalisation pratique de l'amour du prochain, de l'amour du prochain sans autre compensation que la satisfaction que procurent les services rendus. Telle que l'a voulue Raiffeisen lui-même, votre action est constamment dominée par le spirituel, le seul vrai sens de la vie. C'est ainsi que par l'accomplissement de votre noble mission, vous contribuez, dans une large mesure, à améliorer les conditions de vie de vos concitoyens, leur permettant ainsi le plein épanouissement de leurs forces vives. Vos Caisses florissantes font honneur à vos beaux villages. C'est d'elles que dépendent la force vitale et la joie de vivre. Elles créent le climat de confiance indispensable à la lutte pour l'existence. Bénéficiant de conditions économiques saines, les populations villageoises ne peuvent qu'assurer le renforcement interne des communautés. Par ailleurs, les communes rurales s'avèrent le fondement solide de l'Etat. Nos Caisses Raiffeisen sont des institutions bien modestes, leur champ d'activité est limité. Elles sont néanmoins capables de grandes choses, notamment dans l'élévation de la personnalité humaine. Puisse la manifestation de ce soir et

le Congrès de Bâle, grâce à la participation massive de raiffeisenistes venus de toutes les contrées du pays, contribuer à atteindre ce but. Ce n'est pas dans la masse, mais dans la personnalité individuelle de plusieurs que se révèlent la puissance et la grandeur de notre mouvement. Puissiez-vous, chers amis de Suisse romande, trouver dans la métropole bâloise le contact souhaité et profitable, en compagnie de vos amis de Suisse alémanique, et réaliser cette assurance que tous ensemble, nous sommes animés d'un même idéal. C'est dans ces sentiments que je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Ces paroles pleines de délicatesse vont droit au cœur de l'auditoire. L'ambiance est créée. Les Romands se sentent tout près des Tessinois et des Suisses alémaniques : la famille Raiffeisen n'est pas un vain mot.

\* \* \*

A M. Edlmann succède à la tribune le représentant officiel des hautes autorités de Bâle-Ville, M. Breitenmoser, président du Grand Conseil. Il apporte les souhaits de bienvenue, le salut et le merci cordial du gouvernement cantonal, de la ville et du peuple bâlois. Il exprime l'honneur fait à son canton par la présence des délégués du millier des Caisses Raiffeisen suisses et leur traduit la sympathie des Bâlois pour une aussi belle et bonne œuvre de solidarité rurale, partant, de solidarité confédérale.



M. Breitenmoser, président du Grand Conseil de Bâle-Ville, apporte le salut des autorités bâloises.

Nous reproduisons la partie essentielle de la traduction du sténogramme que nous avons conservé en plus des quelques gracieuses paroles prononcées en français par l'orateur :

Mesdames, Messieurs,

Au nom des autorités du canton et de la ville de Bâle, je vous souhaite la plus

cordiale bienvenue. Bâle se réjouit d'avoir été choisie à nouveau pour recevoir vos congressistes. Si notre canton ne peut se prévaloir d'être desservi par un important réseau de Caisses Raiffeisen, la haute mission économique et sociale de votre mouvement ne laisse pas la ville indifférente. L'idée de coopération, telle qu'elle est appliquée pas vos Caisses rurales et communautés villageoises prend à Bâle et dans d'autres milieux de la vie économique une importance sans cesse accrue. C'est pourquoi nous suivons avec un vif intérêt et une attention soutenue les efforts et l'activité générale de votre organisation. Il y a peu d'associations d'une ampleur similaire à la vôtre qui tiennent leur congrès annuel à Bâle. De toutes les régions de Suisse, vous êtes venus jusqu'ici, en passant le vieux pont sur le Rhin, ouvrage qui relie les Alpes à la frontière nord du pays. De tout temps, ce pont s'est avéré un symbole de coopération et de communauté. Puisse l'esprit du créateur et constructeur de cet ouvrage porter bonheur à votre manifestation. C'est précisément le besoin de collaborer avec d'autres contrées, avec d'autres pays qui, la première fois, en 1225, a incité la construction de ce fameux pont. On nomme Bâle la porte d'or de la Suisse en pensant à la situation de notre ville au point de

vue trafic et commerce extérieur, à sa navigation sur le Rhin qui chaque année assure le 35 % du trafic extérieur suisse des marchandises, à son trafic touristique intense.

Il va sans dire, chers invités, que nous ne sommes pas la seule porte d'or qui mène en Suisse. En tant qu'Etat, notre ville de Bâle tient toutes grandes ouvertes ses portes à tous les Confédérés. Nous émettons également l'espoir que votre organisation tiendra souvent ses congrès en nos murs, car nous sommes persuadés que vous en remporterez chaque fois le plus agréable souvenir.

Il y a 500 ans, un concile avait siégé pendant 17 années dans nos murs. Au cours de son séjour, un secrétaire de ce concile, Aeneas Silvius Piccolomini a tant apprécié Bâle qu'il donna, en 1459, en sa qualité de Pape Pie II, l'idée de créer une université qui fut fondée l'année suivante, événement historique que nous ne manquerons pas de fêter dans quelques semaines.

Nous serions particulièrement heureux qu'en partant vous preniez la décision de revenir sous peu chez nous, démontrant ainsi votre fidélité à notre petit canton.

\* \* \*

Par le juste équilibre de sa partie oratoire, brillante mais limitée, et de sa partie

artistique au cachet spécifiquement suisse, de haute et égale valeur, le programme de la soirée n'emporta que des éloges. Il se termina en apothéose par l'exécution d'un pot-pourri sur des airs suisses joué avec brio par l'orchestre des Radio-stars et se terminant par l'Hymne national repris par toute l'assistance. Minutes inoubliables que celles où ces milliers de citoyens, spontanément debout, les yeux braqués vers la grande croix blanche étendue sur fond de gueule, entonnent à pleine voix et de tout leur cœur :

*Nous voulons nous unir  
Nous voulons nous unir  
Pour te servir...*

en appelant la protection du Tout-Puissant sur leur vie et sur leurs travaux.

Cet acte patriotique accompli, les yeux ravis et les cœurs nourris aux sources des plus nobles impressions, la foule regagne lentement ses quartiers. Les liens sont scellés pour la grande journée de travail du lendemain.

## La 57<sup>e</sup> assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Au matin du lundi, par un soleil radieux, les mandataires des 123 000 raiffeisenistes suisses convergent vers le même lieu de réunion, le Pavillon de la Foire suisse d'échantillons où va se dérouler la grande landsgemeinde raiffeiseniste. Ils portent sur leur physionomie la tranquillité sereine des messagers d'une bonne cause, conscients de l'acte solennel qu'ils vont accomplir.

Dès 8 h. 30, l'animation est grande aux abords de l'important édifice. Après un ra-

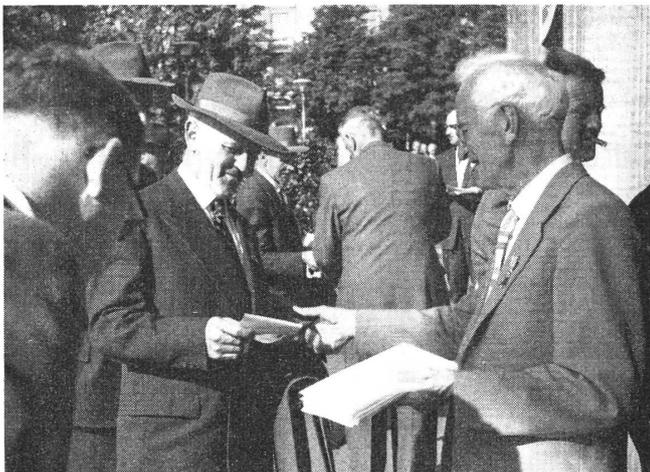
pide contrôle des procurations, les délégués emplissent une seconde fois la salle des congrès. Les Romands et les Tessinois trouvent aisément les places qui leur sont spécialement réservées, les tables étant garnies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, ici en français, là en italien, la lecture simultanée des rapports présentés en allemand et de suivre, dans leur langue, les péripéties de la liquidation de l'ordre du jour. A la satisfaction de tous, ce procédé devient

traditionnel. Il allège considérablement le déroulement des débats et crée une ambiance agréable de paisible discipline qui donne à l'assemblée un heureux cachet de dignité et de solennité.

Sur l'estrade prennent place autour de tables au tapis vert le président et les membres des Conseils et de la Direction de l'Union ainsi que les orateurs du jour. La rampe est transformée en une bordure de fleurs et de verdure. Aux premières places de la salle se rangent les hôtes d'honneur, les invités et la presse, cette dernière soulignant, par sa présence, l'attrait que suscite le mouvement Raiffeisen suisse.

A 9 heures précises, le signal de l'ouver-

*Le contrôle des procurations à l'entrée du Congrès.*



*Les délégués romands apprécient les écouteurs.*



ture de la 57<sup>e</sup> assemblée des délégués est donné par un puissant et solennel jeu d'orgue. Le président de l'Union, *M. Gall Eugster*, Dr en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 597 Caisses représentées officiellement par 1733 délégués venus de tous les cantons. Le président leur adresse la bienvenue et enchaîne en ouvrant l'assemblée.

### Allocution d'ouverture du président de l'Union

J'ai l'insigne honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 57<sup>e</sup> assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Une fois de plus, vous êtes accourus de toutes les régions de notre belle patrie afin de prendre connaissance de la situation de notre mouvement Raiffeisen et de raviver votre enthousiasme à la poursuite de votre noble mission au service des classes rurales.

De nos jours, on serait presque enclin à se demander si cette activité est encore d'actualité, en période de haute conjoncture et d'abondance monétaire telle que celle que nous vivons. En effet, est-il encore concevable d'encourager le maintien de la petite paysannerie, de l'artisanat, en un mot des classes moyennes, face à la politique d'expansion supranationale entamée sous le signe du Marché commun ? Afin d'unir les forces destinées à faire front au bloc communiste, on tire en bas les barrières politiques et économiques. Le commerce, l'industrie et l'artisanat recherchent la concentration et la rationalisation des entreprises pour mieux supporter les effets de la concurrence du grand marché futur. Mais quel est donc le prix de ces aspirations ?

Des milliers, des centaines de milliers, voire des millions de petits paysans, de petits artisans et ceci jusqu'aux propriétaires d'exploitations financièrement les plus solides, devront être sacrifiés, dans le seul but de produire meilleur marché, d'assurer la hausse des salaires, de faire face au communisme. Veut-on ignorer que le communisme nous a déjà marqués de sa façon d'agir ? Nous protestons contre l'anéantissement de la paysannerie dans les pays communistes, alors qu'à l'ouest nous sommes en train de sacrifier des millions de petits paysans à l'idée de concentration et de rationalisation dans le dessein de libérer la main-d'œuvre nécessaire à l'industrie, dans l'espoir de pouvoir nous procurer les denrées alimentaires à meilleur compte et d'améliorer les conditions matérielles des salariés. Un sort semblable est également réservé aux détaillants, ainsi qu'aux petits artisans.

Ne s'aperçoit-on pas que, de ce fait, on pousse à l'accroissement disproportionné des salariés, que la masse des travailleurs s'élargit de manière inquiétante et qu'indirectement ainsi l'ouest prépare le terrain au communisme ?

Nous sommes pourtant bien décidés à ne pas encourager de telles tendances. Au contraire, pour nous, raiffeisenistes, le citoyen qui, à force de travail et de persévérance, est parvenu à se créer une existence indépendante, si modeste soit-elle, doit rester le modèle de nos aspirations. Dans nos communautés rurales, le fait qu'un artisan ou un détaillant ouvre une boutique, qu'un fils de paysan reprend le domaine paternel, est toujours salué avec enthousiasme et chacun se réjouit lorsque les efforts entrepris aboutissent au résultat escompté. Jusqu'à présent, l'Etat a toujours été constitué par un ensemble de petites cellules autonomes mais solidaires les unes des autres ; pourquoi lui faut-il maintenant des entreprises-mammouths ? Il serait trop dangereux de vouloir faire disparaître toutes ces petites existences indépendantes dans l'espoir trompeur de mieux pouvoir combattre le communisme. Cette politique ne dissimule-t-elle pas la recherche de gains plus substantiels ?

Ces tendances de modification de structure, telles que les fait ressortir le dernier message du Conseil fédéral, nous devons les combattre. Par suite du pouvoir attractif des villes d'une part, et du déséquilibre entre l'investissement de capitaux et les possibilités de gain d'autre part, plus de 2000 petits paysans quittent chaque année la terre pour travailler en ville. Il n'est donc pas nécessaire d'encourager encore une telle évolution. Il serait au contraire indiqué, même dans les régions éloignées des centres, de soutenir ces petites exploitations par la création de possibilités accessoires de gain. L'industrie ne se rend-elle pas compte que les familles nombreuses de la campagne lui procurent une main-d'œuvre de qualité et qu'en égard à la réduction actuelle des heures de travail, l'organisation rationnelle des loisirs trouve sa réalisation pratique au service du domaine paternel.

Le mouvement Raiffeisen suisse protège et soutient le petit paysan, l'artisan, comme il soutient également l'ouvrier. Le but qu'il poursuit vise à encourager la création du plus grand nombre possible d'existences indépendantes, même si les débuts sont difficiles. A l'image du monde qui ne se conçoit que par le renouvellement indéfini des éléments qui le composent, tout Etat ne trouve vie que dans la lutte continuelle pour l'indépendance de ses propres cellules fondamentales. La liberté ne peut s'épanouir que sur des assises matérielles solides. En dépit des tendances modernes, nous nous réjouissons, dans le cadre des principes Raiffeisen, de poursuivre notre mission visant au renforcement des communautés rurales par une aide efficace aux financièrement moins privilégiés, objectif dans la réalisation duquel nous puisons la satisfaction d'avoir rendu les meilleurs services à notre chère patrie. J'ose espérer que la journée d'aujourd'hui restera l'image d'une imposante démonstration en faveur des classes moyennes indépendantes. Dans ces sentiments, je déclare ouvert le 57<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse.

\* \* \*

Messieurs les délégués,

Nous avons aujourd'hui l'honneur et la joie d'accueillir parmi nous plusieurs hôtes de marque.

Notre salut tout spécial s'adresse en premier lieu au représentant du canton de Bâle-Ville, M. le président du Conseil d'Etat Schaller. Nous remercions le Gouvernement bâlois et plus particulièrement son représentant pour l'intérêt qu'ils témoignent à nos assises de ce jour ainsi qu'à notre organisation. Aussi souhaitons-nous à M. le conseiller d'Etat Schaller la plus chaleureuse bienvenue.

Nous adressons également un salut tout particulier à M. le conseiller national Börlin, conseiller d'Etat, de Liestal qui a bien voulu accepter, conformément au point 8 de l'ordre du jour, de nous entretenir aujourd'hui d'un problème d'actualité brûlante.

Nous avons d'autre part le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue parmi nous à M. le professeur Laur qui honore, une fois de plus, l'assemblée de sa participation. L'Union suisse salue en M. Laur un ami de toujours, un précieux défenseur de la cause raiffeiseniste, au surplus, membre actif depuis de longues années de la Caisse de crédit mutuel d'Effingen en Argovie. Nous remercions ce vénéré collaborateur de la sympathie renouvelée qu'il témoigne aujourd'hui encore à notre organisation et lui souhaitons, à l'occasion de son 90<sup>e</sup> anniversaire qu'il vient de fêter récemment, nos meilleurs vœux pour une santé toujours vaillante.

Par ailleurs, nous avons le privilège de saluer parmi les nombreux invités qui honorent de leur présence notre manifestation officielle : M. le président du Grand Conseil, A. Breitenmoser, de Bâle ; M. Bodmer, directeur du secrétariat de la Commission fédérale des banques, à Berne ; M. le directeur Hablützel, de la Banque nationale suisse à Bâle ; M. Oetterli, de l'Association suisse des banquiers, de Bâle ; M. E. Waldmeier, secrétaire de l'Union artisanale de Bâle ; M. le syndic Gschwind, de Bättwil, délégué du secrétariat suisse des paysans ; M. F. Allemann, chef-comptable de l'Union des coopératives de Soleure et Bâle.

Je suis particulièrement heureux de saluer la présence de deux délégués de l'Union Raiffeisen voisine d'Alsace-Lorraine qui nous fait ainsi l'honneur d'avoir répondu à notre invitation.

D'autre part, de nombreux invités nous prient de bien vouloir excuser leur absence, étant retenus par d'autres obligations.

Je salue finalement les représentants de la presse et les remercie de tout l'intérêt qu'ils portent à notre réunion.

\* \* \*

Avant d'entamer les délibérations, nous ne saurions omettre de rappeler, dans un sentiment de piété profonde et de reconnaissance, le souvenir des fidèles coopérateurs que la mort a ravi aux effectifs de notre grande famille, depuis notre dernier Congrès annuel.

Aujourd'hui, nous nous devons tout d'abord d'accorder une pensée toute spé-

ciale à la mémoire de notre très estimé président du Conseil de surveillance,

*M. le conseiller national Alban Muller*, qui s'est éteint le mois dernier des suites d'une maladie cruelle et perfide.

Raiffeiseniste convaincu et chaud partisan de la classe paysanne, le regretté défunt a assumé plusieurs fonctions directrices au sein de la Fédération soleuroise des Caisses Raiffeisen et du mouvement national.

Alban Muller a fait partie pendant 23 ans des organes supérieurs de l'Union, dont 20 ans en qualité de président du Conseil de surveillance, période durant laquelle, grâce à sa plume alerte ainsi qu'à son esprit d'érudition, il a su donner à nos assemblées un intérêt tout particulier par la présentation de rapports toujours très appréciés. Indéfectible ami et fervent défenseur des populations rurales, il s'est dépensé sans compter pour la chose publique. Nous ne pouvons malheureusement pas entrer dans les détails qui ont marqué sa vie laborieuse et féconde. Son décès prive l'Union Raiffeisen suisse d'un collaborateur dont l'attachement à notre cause n'avait d'égal que l'ardeur et la compétence qu'il mettait à la défendre. Cette personnalité marquante et dynamique a déployé une activité des plus intenses dans l'intérêt du raiffeisenisme et, partant, au service de son prochain.

Le 16 janvier de cette année, décédait à Pfyn, en Thurgovie, à l'âge de 88 ans, *M. Jacques Meili*, ancien conseiller national, partisan convaincu du mouvement Raiffeisen. Il occupa, de nombreuses années durant, un siège au sein de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen et fit partie, pendant 17 ans, des organes de l'Union. Par ses interventions énergiques et courageuses, *M. Meili* s'est acquis les mérites incontestés des Caisses Raiffeisen qu'il a servies avec un dévouement exemplaire.

Une fois de plus, inexorable, la mort a fauché dans les rangs de nos méritants pionniers. Les noms d'Alban Muller et de Jacques Meili resteront liés à jamais à l'histoire de notre mouvement.

Nous conserverons de ces éminents coopérateurs un souvenir ému de profonde reconnaissance.

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever et se recueillir un instant en leur honneur.

### **Allocution de M. Schaller, président du Gouvernement cantonal de Bâle-Ville**

Après cet acte d'ouverture et avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un honneur de donner la parole au représentant du Gouvernement de Bâle-Ville, *M. Schaller*, président du Conseil d'Etat. Fier de recevoir les raiffeisenistes suisses dans son canton, l'orateur adresse quelques paroles dans leur langue aux délégués romands et tessinois qui y sont très sensibles. Voici la traduction du sténogramme que nous avons pris de ce message :

J'aimerais, au nom du Conseil d'Etat et des autorités bâloises, saluer l'assemblée des délégués de ce jour avec la même cordialité qu'il y a huit ans. En effet, c'est la deuxième fois que l'honneur m'échoit de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à Bâle, à l'occasion de vos assises annuelles. J'aime à croire que votre séjour chez nous se révéla une satisfaction pour chacun. Bâle est fière et se réjouit d'avoir été choisie par vos organes pour y organiser votre congrès. Si, avec le temps, cette salle devait s'avérer trop exigüe — ce risque semble déjà devoir se manifester — je vous informe qu'à partir de l'année prochaine nous disposerons dans la nouvelle Foire suisse d'une salle appropriée, munie des derniers perfectionnements. En tant que président de la Foire suisse d'échantillons, je vous souhaite une bienvenue toute particulière sans dissimuler la satisfaction que je ressens à vous voir siéger dans nos locaux.

Dans l'accomplissement de ma mission d'aujourd'hui, je sais que j'ai un certain handicap à surmonter. Bâle-Ville ne possède en effet aucune Caisse Raiffeisen. Je suis pourtant conscient du fait que cet état de choses est en corrélation avec la structure de votre organisation et du but qu'elle poursuit. Bâle-Ville est une place bancaire importante qui comprend toute une série d'établissements financiers remplissant en ville la mission dont se chargent vos Caisses à la campagne. En ville, nous sommes cependant loin d'ignorer l'importance et l'efficacité de votre activité. C'est d'ailleurs avec raison que votre président a rappelé que votre mission journalière au service du mouvement



*Pendant les souhaits de bienvenue de M. Schaller, président du Conseil d'Etat de Bâle-Ville.*

Raiffeisen joue pratiquement un rôle actif dans la lutte contre le communisme. La paysannerie avec son véritable esprit d'indépendance ainsi que l'artisanat doivent se défendre contre l'envahissement menaçant du communisme. Au cours de

ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'observer, en Pologne et en Tchécoslovaquie, les répercussions de la puissance et de l'idéologie communistes sur les petites exploitations artisanales. Là où les paysans sont bien décidés à ne pas se laisser dépasser par les événements, ils disposent encore d'assez de forces pour résister victorieusement.

L'exemple de la Pologne révèle bien de pertinente façon toute la puissance que peut représenter notamment l'agriculture, lorsque chaque paysan est fermement décidé à ne pas se laisser exploiter. Et c'est précisément cet esprit de coopération et d'union communautaire qui peut contribuer à maintenir la solidarité nécessaire en de telles circonstances. Par bonheur, nous ne sommes pas dans la même situation que les paysans de Pologne. Nous constatons pourtant que votre institution, que les Caisses Raiffeisen d'une manière générale, représentent une organisation très nécessaire, un élément des plus précieux dans la structure financière et complexe de la Suisse. Quant à l'importance de cet élément, dans le cadre du système financier suisse, les chiffres que vous venez de publier sont suffisamment éloquents. On ne peut que vivement vous en féliciter et je crois qu'on peut vous féliciter avant tout d'avoir maintenu intactes les aspirations idéologiques de toute l'organisation des Caisses Raiffeisen. Vous accomplissez de ce fait une mission nationale de premier ordre.

De vifs applaudissements couvrent la péroraison du délicieux message du président du Conseil d'Etat Schaller qui a su fidèlement exprimer toute la sympathie de la cité de Bâle pour le mouvement Raiffeisen. Le président Eugster lui traduit les remerciements de l'assemblée.

### **Le message de l'Union suisse des paysans**

L'assistance se plaît à entendre une fois encore un ami fidèle des raiffeisenistes suisses, *M. le professeur Lawr*, qui apporte le message de l'Union suisse des paysans. Nous nous en voudrions de ne pas traduire ces chaudes paroles qui n'ont été prononcées qu'en allemand.

Avant tout, je tiens à remercier votre président des aimables paroles qu'il vient d'avoir à mon égard. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui. Pourtant, la sympathie qui vient ainsi de m'être renouvelée et le fait que je me trouve aujourd'hui dans la ville de mes pères m'ont incité à vous adresser ici le cordial salut de l'Union suisse des paysans. On peut être étonné qu'un citoyen se soit vu appeler au poste de secrétaire de l'Union des paysans. Dans ma jeunesse, il m'a été donné de pouvoir passer de nombreux jours dans une ferme fort bien exploitée et ce sont ces occasions répétées qui firent naître cet amour de l'agriculture qui germa en moi dès l'âge le plus tendre.

Je suis issu d'une famille très religieuse.

On l'appelait l'orthodoxe, la positive, ce qui n'a pas manqué d'avoir certaines répercussions pour m'ouvrir la porte conduisant vers vous, chers raiffeisenistes.

Ma grand-mère était romande et notre famille parlait presque autant le français que l'allemand. Cette heureuse pratique n'a fait qu'accroître ma sympathie pour les Romands, non seulement en raison de leur langue, mais de leur caractère.

Il y a pourtant quelque chose que je n'ai pas trouvé à Bâle. L'orateur qui m'a précédé l'a d'ailleurs relevé. J'ai cherché en vain une Caisse Raiffeisen. Bâle à des coopératives de consommation, mais elles n'ont pas le même caractère que les vôtres. Vous êtes des coopératives par excellence qui appliquez les mêmes principes, ceux que Raiffeisen édicta à l'époque et c'est la raison pour laquelle nous pouvons aujourd'hui saluer plus de 1700 délégués réunis dans la grande cité rhénane. Si, une fois, les deux Bâles trouvent le chemin de l'unification, les Caisses Raiffeisen de cette région connaîtront un essor nouveau. Nous souhaitons que Bâle comprenne la portée de l'esprit et du caractère de nos Caisses Raiffeisen. C'est un moment impressionnant que de pouvoir jeter un regard sur 1700 délégués surtout si l'on songe que ces 1700 coopérateurs répondent personnellement des engagements des Caisses Raiffeisen. Voilà bien le facteur qui engendre la solidité, la sécurité, mais aussi l'idéal raiffeiseniste. Et vous pourrez toujours constater, dans vos assemblées, le renforcement continu de vos institutions et de leur structure interne. C'est aussi mon plus cher désir.

Comme il se doit, les fortes et chaudes paroles du professeur Laur sont accueillies avec enthousiasme et les applaudissements traduisent bien la place d'honneur que tous les raiffeisenistes conservent dans leur cœur au dynamique défenseur de la paysannerie suisse, dont les 90 ans n'ont pas éteint l'ardeur juvénile et auquel ils adressent des vœux de florissante santé. Le président remercie chaleureusement l'orateur et l'assure à l'avenir encore de la collaboration de l'Union Raiffeisen dans la grande tâche commune.

\* \* \*

Ce digne prélude écoulé, l'assemblée passe aux actes conformément à la suite établie des objets à l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

## Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence échoit à M. Gall Eugster, président de l'Union, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Edelmann, Dr jur., sous-directeur, et Froidevaux, du secrétariat de l'Union. MM. Séchaud et Pellandini fonctionneront comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. R. Sauser, caissier, La Brévine (Neuchâtel),
2. M. C. Bianchi, caissier, Sementina (Tessin),
3. M. O. Leu, président, Reinach (Bâle),
4. M. H. Hofmann, président, Uetendorf (Berne).

## Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées

M le directeur I. Egger chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union, monte à la tribune pour la présentation de son rapport :

J'ai l'honneur et la joie, dans le cadre d'un exposé succinct, de rapporter sur l'évolution des Caisses affiliées et sur l'activité de l'Office de revision, l'un des principaux piliers de notre organisation nationale.

Au nombre de près de 1700 délégués représentant plus de 600 Caisses réparties dans les divers cantons de notre chère patrie, vous avez fait ce déplacement à Bâle, non seulement dans le but de chercher une diversion agréable à votre labeur de tous les jours, mais aussi pour prendre connaissance des succès enregistrés au cours d'une année de travail en commun.

Le premier succès à signaler réside dans le fait que durant l'exercice écoulé, sept nouvelles Caisses sont venues renforcer le cercle des coopératives affiliées qui comptait ainsi au 31 décembre dernier 1058 institutions Raiffeisen. Cet élargissement peut paraître toutefois assez modeste. Il confirme l'évidence que les périodes de haute conjoncture économique et d'abondance de capitaux ne sont guère très favorables à la fondation de nouvelles Caisses.

Nous ne cessons pourtant d'être animés du désir de propager toujours davantage l'idée de l'entraide et de la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit, de faire bénéficier d'autres communautés rurales des avantages que procure une Caisse Raiffeisen locale et autonome. Puisse les Caisses existantes et leurs organes dirigeants soutenir nos efforts en se faisant, dans les communes voisines, les propagandistes de notre cause commune.

Il est très réjouissant, d'autre part, de constater l'élargissement de plus de 3000 unités de l'effectif des sociétaires qui s'élève pour l'ensemble des Caisses à 123 147. Le nombre des sympathisants et des coopérateurs note donc un accroissement remarquable. Ce chiffre est encore plus impressionnant si l'on songe qu'il s'agit en l'occurrence de sociétaires solidairement responsables qui s'engagent avec tous leurs biens pour une Caisse, pour une idée, par amour du prochain.

La conformation du bilan reste néanmoins la raison majeure de notre satisfaction. Pour 1959, il affiche un accroissement de 7,7 % ou de 130 millions de francs atteignant à la fin de l'année écoulée 1,8 milliard.

L'augmentation s'est avérée sensiblement plus forte que celle de 1958 et de bien des années précédentes. L'accroissement des économies populaires nouvellement confiées à la gérance de nos Caisses est encore supérieur au résultat révélé par la somme du bilan, étant donné que les Caisses ont amorti de 8 millions les crédits consentis à l'époque par l'Union.

En examinant les positions principales du secteur des fonds confiés, nous constatons, en chiffre rond, les augmentations suivantes :

	<i>Francs</i>
Avoirs en compte courant . . .	12 millions
Versements d'épargne et en compte de dépôts . . .	112 »
Placements obligataires . . .	8 »

soit un total de 132 millions

Certes, l'élargissement constaté des placements du public n'est pas étranger à la situation économique favorable avec ses excellentes possibilités de travail et de gain, ainsi qu'au résultat fort satisfaisant des récoltes. Il représente néanmoins le vivant témoignage de la considération et de la confiance populaire dont jouissent nos Caisses Raiffeisen, institutions qui ont de tout temps fait leurs preuves, même en période difficile. Ici et là peut-être, certaines ventes de terrains à bâtir ou nécessaires à la construction de routes, etc., ont provoqué certaines rentrées massives de fonds. Toutefois, nos Caisses ne sont pas le lieu de refuge de capitaux en fuite ou momentanément excédentaires.

De son côté, le secteur des actifs nous renseigne sur l'utilisation des dépôts, autrement dit sur la nature des placements effectués. Nous y constatons en effet l'accroissement respectable de 89 millions de francs des différents compartiments des prêts et crédits, élargissement qui traduit pleinement la réalisation de la maxime : « L'argent du village au village ».

Dans ce domaine, le bilan fait ressortir les augmentations suivantes :

	<i>Francs</i>
Crédits en compte courant . . .	1 million
Prêts à terme gagés . . .	4 »
Prêts et crédits aux communes et corporations de droit public . . . . .	13 »
Prêts hypothécaires . . . . .	71 »

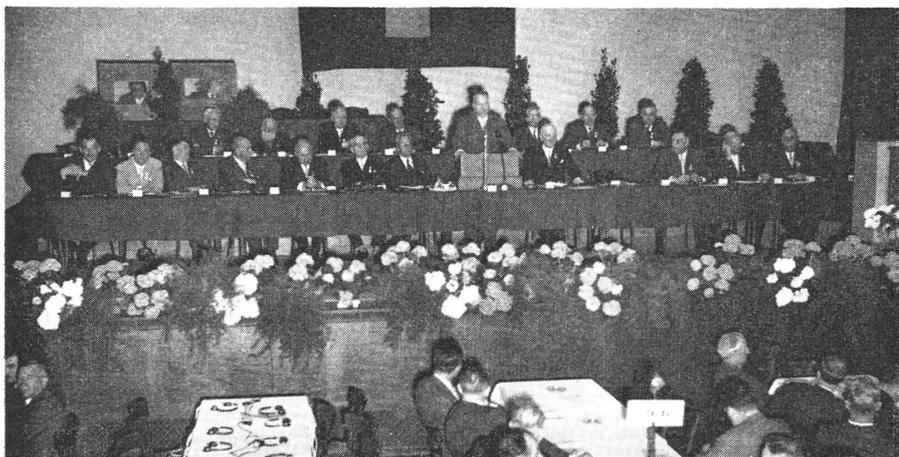
soit un total de 89 millions

Toutefois, comme l'afflux d'argent frais s'est avéré bien plus important encore, la réserve de liquidité affiche un renforcement fort sensible, se concrétisant par les élargissements suivants :

Les espèces en caisse et les avoirs en compte de chèques postaux 2 millions.

Les avoirs à l'Union à vue et à terme 37 millions.

En tenant compte du fait que simultanément les avances consenties par la Caisse centrale ont été amorties de quelque 8 millions, la capacité de paiement pour l'ensemble des Caisses affiliées s'est améliorée d'environ 50 millions de francs. Les espèces en caisse majorées des avoirs



Les dirigeants de l'Union pendant l'assemblée plénière.

à l'Union suisse figurent au bilan global par 300 millions en chiffre rond. D'une manière générale, la liquidité peut être considérée comme très satisfaisante.

Si nous nous arrêtons quelques instants au compte d'exploitation, nous constatons que la normalisation partiellement intervenue dans le domaine des taux, ou plus précisément, dans celui de la marge de gain, a entraîné une augmentation sensiblement plus importante des recettes d'intérêts que des charges. Le rendement brut s'est donc également amélioré et s'élève à 12,5 millions contre 11,8 millions en 1958.

Cette somme a été utilisée avant tout à la couverture des frais généraux et des charges fiscales représentant ensemble une somme de 7,5 millions de francs, ce qui laisse ressortir un bénéfice net de Fr. 4 947 000.— intégralement attribué aux réserves.

Ces quelques éléments extraits du bouclage global nécessitent néanmoins quelques commentaires succincts :

1. Les contributions à la charge des Caisses de 1,4 million sont légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent, étant donné qu'à l'époque, dans bien des cas, l'impôt de défense nationale a été payé pour les deux années en cours. Malgré la réduction signalée, la contribution fiscale demeure des plus substantielles.
2. Les frais généraux majorés des impôts correspondent à 0,4 % de la somme du bilan, proportion en léger recul comparativement à celle de l'exercice 1958. L'exploitation rationnelle et économe de nos institutions d'utilité publique se trouve de ce fait pleinement confirmée.
3. Les amortissements opérés pour une somme globale de Fr. 352 000.— ont porté principalement sur les bâtiments et le mobilier. Cette année à nouveau, aucune perte sur débiteurs n'est signalée, ce qui nous permet de conclure, sans arrière-pensée, que la qualité des actifs qui représentent 1,8 milliard de francs peut être considérée comme irrécusable.

Compte tenu de la dotation précitée de

quelque 5 millions, les réserves officielles s'élèvent à 80,7 millions de francs, alors que les parts sociales des membres figurent au bilan par 12,4 millions. Nous obtenons donc un total de fonds propres effectifs de 93,1 millions. Si nous matérialisons, à raison de Fr. 50.— par membre, l'engagement solidaire et illimité des sociétaires qui se chiffre ainsi à 6,5 millions, nous arrivons à un capital social approchant les 100 millions et correspondant à 5,8 % des fonds confiés. Comparativement à l'exercice précédent, nous constatons dans ce domaine une légère régression d'une fraction de pour cent, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on songe à l'énorme afflux d'argent frais tel que celui qui a caractérisé ce dernier exercice. D'une façon générale, les prescriptions en la matière, édictées par la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, sont respectées. Cette constatation ne saurait toutefois nous inciter à négliger le fait que certaines jeunes Caisses ou celles qui ont bénéficié d'une évolution exceptionnellement rapide ne disposent pas encore du minimum de 5 % fixé par la loi et qui sont tributaires, temporairement du moins, de la garantie matérielle de l'Union.

Il est toutefois d'une importance primordiale, à notre avis, de tenir compte, lors de l'appréciation touchant la valeur des fonds propres, du fait que les dépôts confiés sont couverts par des actifs de première qualité qui constituent une garantie de premier ordre pour les déposants. La situation matérielle des Caisses Raiffeisen, comme nous avons essayé de le démontrer dans le présent rapport, est excellente. Cette déclaration trouve d'ailleurs sa confirmation par le bouclage de 1959, exempt de pertes comme ses devanciers.

C'est bien là qu'intervient le rôle principal de l'Office de revision qui est de veiller à l'heureux développement des Caisses affiliées tout en les mettant à l'abri de pertes éventuelles.

Je suis heureux de pouvoir constater qu'en 1959, toutes les Caisses ont subi, en général sans préavis, la revision ordinaire de leur gestion. Sur la base des

constatations faites, nous sommes également à même de déclarer que tous les bilans sont intacts et que tous les engagements, autrement dit les dépôts du public, sont couverts intégralement par des actifs sûrs et de bonne composition. Cette affirmation n'est rendue possible que par le contrôle détaillé opéré dans tous les secteurs de l'administration interne des Caisses.

Pour notre organisation cependant, l'Office de revision remplit simultanément une autre mission importante qui consiste à faire en sorte que les Caisses ne s'écartent pas de la voie tracée par les dispositions fondamentales et conservent leur caractère, c'est-à-dire qu'elles restent des Caisses Raiffeisen dans toute l'acception du terme. Voilà bien là la meilleure garantie à offrir aux déposants, à même d'assurer également l'heureux développement futur du mouvement.

Dans le but d'assurer l'accomplissement de ce mandat, nos réviseurs ne doivent pas se limiter à un travail technique, mais se muer en conseillers.

Nous estimons aujourd'hui pouvoir nous abstenir de commenter dans le détail l'activité des services auxiliaires, pour n'en citer que deux, soit :

1. Le Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers créé — il y a 8 ans — dans cette même salle, et dont la situation réjouissante a incité les Organes de l'Union suisse à envisager la réduction de la prime y relative de 3 à 2 %, et
2. La Coopérative de cautionnement dont les membres, réunis hier après-midi en assemblée générale ont approuvé la revision des statuts proposée par l'Administration, revision lui permettant notamment de doubler le plafond prévu pour les cautionnements.

Dans ce domaine, comme ce fut d'ailleurs toujours le cas, l'organisation Raiffeisen n'a d'abord, pour leitmotiv, que la création de bases saines et solides, pour en améliorer ensuite successivement les prestations.

Un coup d'œil rétrospectif nous montre le chemin suivi, l'étape nous rappelle que l'entraide, la collaboration, la solidarité et les principes fondamentaux de nos Caisses sont synonymes de confiance.

La route à suivre est clairement définie. Ce qui nous a permis de réaliser les succès signalés ne saurait être modifié à l'avenir. C'est la manière la plus sûre, de justifier la confiance des déposants et des sociétaires.

Mais la réalisation de cet objectif élevé nécessite avant tout une collaboration loyale et harmonieuse entre les Caisses affiliées, les Fédérations et l'Union centrale. Les Caisses Raiffeisen ne sont pas de simples distributeurs d'argent, elles veulent servir l'homme et le rendre heureux. L'enrichissement et, partant, l'élévation de l'esprit dans le respect de la vraie personnalité est aussi l'un des buts que nos institutions s'efforcent d'atteindre par la mise en pratique de l'entraide et de l'amour du prochain dans une union

communautaire, facteur à même d'élever la position sociale de l'homme. C'est bien là le rôle de la Caisse Raiffeisen : assurer le fondement matériel indispensable à l'épanouissement spirituel de ses adhérents.

De par notre idéal, nous sommes logiquement opposés à toute politique de concentration, telle que celle qui se manifeste parmi certaines organisations Raiffeisen étrangères. Nous sommes d'avis que seul un cercle restreint d'activité, facilement contrôlable, peut permettre à l'homme de conserver sa véritable personnalité. L'autonomie des communes rurales même les plus modestes nous est particulièrement précieuse. Elle est en outre un facteur politique important et chaque commune doit avoir le droit et la possibilité de créer et de maintenir bien vivante sa propre Caisse Raiffeisen. C'est pour cette raison péremptoire que nous n'avons aucune compréhension, aucune sympathie pour les tendances visant à grouper plusieurs Caisses en une grosse ou à élargir le rayon d'activité en y englobant les circonscriptions de plusieurs communes.

Messieurs,

Ces commentaires succincts dans le cadre d'un exposé concentré et l'analyse rétrospective de l'année 1959 nous autorisent à proclamer notre satisfaction des progrès réalisés.

Aussi ressentons-nous le besoin de remercier. Notre reconnaissance va en premier lieu à la Providence pour la bénédiction qu'elle n'a cessé d'accorder à notre pays, à notre économie, à notre œuvre Raiffeisen. Nous remercions plus de 10 000 coopérateurs qui, fonctionnant tant dans les Comités de direction que dans les Conseils de surveillance ou comme caissiers, mettent leurs forces et leurs capacités au service de la cause commune et nous apportent sans cesse le témoignage de leur fidélité. Ma gratitude spéciale va également aux membres des Organes supérieurs de l'Union pour la conduite avisée et prudente du mouvement, ainsi qu'au personnel de l'Union pour son travail zélé et consciencieux.

En continuant à l'avenir à défendre notre noble cause avec conviction, à collaborer comme les membres d'une même famille et à remplir notre devoir, chacun à son poste, nous avons tout lieu, sous la protection du Maître, d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance.

## Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1959

M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels de 1959 :

Pour le directeur de la Caisse centrale, le congrès est un événement annuel important puisqu'il s'agit pour lui de vous présenter, en votre qualité de représentants des Caisses affiliées, le rapport concernant l'administration des capitaux qui nous ont été confiés. Cette année également, la présentation des comptes est une tâche agréable, car je suis à même de

vous faire un rapport vous donnant satisfaction sur tous les points. Afin de m'éviter de vous ennuyer par la lecture de beaucoup de chiffres, je vous prie de bien vouloir ouvrir votre carte de participant au congrès d'aujourd'hui. Vous trouverez aux pages 8 à 11 la réplique des comptes de profits et pertes et du bilan au 31 décembre 1959.

On peut dire que, dans son ensemble, l'exercice de 1959 a été bien satisfaisant. Pendant presque toute l'année, nous eûmes des difficultés à placer à court terme une partie de nos capitaux liquides, tout en nous assurant un certain rendement. Ce n'est que vers la fin de l'année qu'une amélioration s'est manifestée. Par contre, les demandes de nouvelles hypothèques et de nouveaux prêts aux communes se sont accrues, ce qui fait que le manque à gagner dans un secteur a pu être compensé par un meilleur rendement dans un autre.

Sans tenir compte du solde reporté, le *bénéfice net* atteint Fr. 818 652.25. Cela représente Fr. 111 841.20 de plus que le bénéfice net de 1958. Le bénéfice net s'élevait, cette année-là, à Fr. 706 811.05. Si nous tenons compte du solde reporté de l'année dernière, le compte de profits et pertes boucle par un solde de Fr. 863 047.24, contre Fr. 744 394.99 en 1958. Nous devons, normalement, atteindre chaque année un bénéfice plus élevé, car chaque année notre capital social augmente et à chaque exercice nous devons alimenter la réserve d'une somme plus importante. En 1959, cette augmentation des fonds propres a atteint 1 million. Comme les fonds propres ne reçoivent pas d'intérêt, mais que le bénéfice net représente leur rendement, à l'accroissement des fonds propres doit s'en suivre normalement une augmentation du bénéfice net.

Cela nous conduirait trop loin de comparer les résultats des divers postes des recettes de cette année avec ceux de l'année dernière. De toute manière, cette comparaison ne vous donnerait pas une image très exacte de la réalité, car les capitaux engagés dans les divers postes du bilan varient d'année en année. C'est pourquoi je me bornerai à la comparaison du résultat brut. Par résultat brut, j'entends le montant total des divers comptes des produits et charges, frais et amortissements non compris. Le résultat brut de 1959 dépasse de Fr. 238 007.51 celui de 1958. Un résultat brut plus élevé ne peut guère être réalisé, où que ce soit, sans que les frais généraux augmentent aussi. Il en est de même chez nous. Les frais généraux, y compris les impôts et droits ainsi que les amortissements du mobilier, s'élèvent au total à francs 1 658 189.42. Ils ont augmenté, depuis 1958, de Fr. 132 058.21, c'est-à-dire de 8 %. A première vue, cette progression paraît élevée, mais, malgré tout, elle n'est pas inquiétante. Ce pourcentage par rapport à la somme du bilan n'a pas augmenté depuis 1958, et c'est ce qui compte pour un institut tel que le nôtre. Ce taux n'est pas supérieur non plus à ce qu'il était en 1953, par exemple.

Comme le rapporteur du Conseil de surveillance vous le dira, il a été proposé de hausser le taux de l'intérêt des parts sociales de 1/2 % pour le porter à 4 1/2 pour cent. Ceci vous prouve que, lorsque la situation est bonne, nous pensons aussi aux Caisses affiliées. Le taux de 4 1/2 % constituera probablement un maximum pour un temps passablement long, même si nous devons avoir la chance de continuer à obtenir de bons résultats annuels. Car nous devons aussi penser à nos réserves. L'augmentation rapide du chiffre du bilan de notre Caisse centrale exige que nous continuions à les alimenter fortement. Ceci est aussi dans votre intérêt, car une Caisse centrale solide a certainement son importance pour les Caisses affiliées.

Lors du Congrès de l'année dernière, j'ai pu vous annoncer que, en ce qui concerne le *bilan*, nous avions atteint, en 1958, une augmentation record de 38,8 millions. En 1959, nous avons non seulement atteint ce chiffre record, mais nous l'avons légèrement dépassé. L'élargissement du chiffre du bilan, pour l'exercice écoulé, s'élève à 39,7 millions. Il manque très peu pour atteindre un chiffre de bilan de 350 millions.

Comme pour toutes les années de forte progression du chiffre du bilan, l'avance de cette année provient également des *avoirs des Caisses affiliées* qui atteignent le chiffre respectable de 280 millions. Au cours de l'année écoulée, ils ont augmenté de 36,6 millions en chiffre rond, contre 35,4 millions en 1958.

Pour ce qui est des autres positions du passif, je puis me dispenser de faire un long commentaire, car leur importance est loin d'atteindre celle des avoirs des Caisses affiliées. Toutefois, on peut encore relever l'*épargne* qui marque un gain de près de 2 millions de francs et dont le montant total a dépassé le cap de 20 millions. Bien que notre but principal soit de fonctionner comme centrale de virements de l'organisation raiffeiseniste suisse, nous portons beaucoup d'intérêt au développement de la caisse d'épargne, car, d'après les expériences faites auprès de vos Caisses, vous savez quelle valeur et quelle importance ont ces dépôts, surtout ceux d'un avoir moyen, pour le financement de prêts hypothécaires.

Les *parts sociales* ont été augmentées d'un million en 1959. La progression constante du chiffre du bilan nous oblige à augmenter continuellement les fonds propres, afin que ces derniers soient en harmonie avec les prescriptions de la loi fédérale sur les banques. Au 31 décembre 1959, en tenant compte de ces prescriptions, nous avions encore un excédent de 3,4 millions de francs. Notre *caisse* fut richement dotée durant toute l'année. La moyenne annuelle de l'encaisse et des avoirs sans intérêts à la Banque Nationale et sur compte de chèques a atteint 19 millions en chiffre rond.

Les *autres avoirs en banque* présentent un changement relativement impressionnant. A fin 1958, ils n'atteignaient que Fr. 3 050 000.—, alors qu'à fin 1959 ils se montaient à 14 1/2 millions. Dans cette

position se reflète particulièrement bien l'amélioration de situation qui s'est manifestée au cours des derniers mois de l'année, concernant les placements de fonds à court terme. Le marché de l'argent à court terme est d'une importance toute particulière pour notre Caisse centrale. En notre qualité de centrale de virement des Caisses affiliées, nous devons maintenir constamment de gros montants à disposition. Suivant la saison, nous comptons sur environ 35 à 40 millions. Il n'est naturellement pas indifférent pour nous d'obtenir ou non un intérêt pour au moins une partie de ces capitaux.

Les besoins de crédit des Caisses affiliées n'ont pas été particulièrement importants au cours de l'exercice. Le total des soldes débiteurs a diminué de 8 millions. Il faut remonter jusqu'en 1945 pour trouver un montant si bas en fin d'année. Les nouveaux crédits accordés en 1959 aux Caisses s'élèvent, au total, à 18 millions et correspondent au montant des crédits accordés en 1953. Ce montant est inférieur de 14 1/2 millions à celui des crédits ouverts en 1956, année où nous avons atteint la somme record de 32 millions.

Le développement des hypothèques vaut la peine d'être relevé. Elles ont augmenté de 7,7 millions. Nous avons eu pendant toute l'année pour ainsi dire de bonnes occasions de faire des placements sûrs. Nos hypothèques se situent sur le territoire de toute la Suisse, de Rorschach à Genève et de Bâle à Chiasso. Nous attachons toujours de l'importance à placer autant que possible l'argent dans les régions rurales, en prenant garde à une bonne répartition régionale. Le fait que nous soyons, dans la plupart des cas, passablement éloignés du lieu où se trouvent les propriétés données en gage nous impose un choix judicieux. Les propriétés de caractères spéciaux ou dont la valeur dépend en grande partie des aptitudes du propriétaire n'entrent pas en ligne de compte pour nous.

Il est arrivé quelquefois, au cours de l'année, que les propriétés grevées en notre faveur ont été vendues à des étrangers. Dans de tels cas, nous avons maintenu notre hypothèque 1<sup>er</sup> rang ; mais, si le débiteur habite l'étranger, nous élevons le taux d'intérêt de 1/4 %. Par contre, nous n'accordons pas d'hypothèques en second rang. Nous avons pu constater, à plus d'une reprise, qu'en refusant l'hypothèque de 2<sup>e</sup> rang, l'achat aussi n'a pas eu lieu. Nous pensons, en agissant ainsi, avoir adopté une ligne de conduite en tout point justifiée.

Les fonds publics et titres présentent le plus important changement parmi les actifs. En effet, ils ont augmenté de 20 1/2 millions. Ce secteur est toujours pour nous un grand bassin d'accumulation. Si les rentrées d'argent des Caisses sont importantes, il nous faut trouver rapidement des occasions de placer les fonds avantageusement. Mais si, au contraire, par suite de besoins inattendus, les capitaux liquides diminuent fortement, nous devons aussi les compléter rapidement. Ces opérations d'égalisation se font le plus facilement à la bourse ou au marché libre.

Comme nous devons toujours être prêts à mettre à la disposition de vos Caisses des montants importants, nous avons besoin d'une quantité de titres à court terme, car l'expérience a démontré qu'ils étaient facilement négociables. Nous avons suffisamment tenu compte de cette exigence. Du montant total de l'inventaire, il n'y en a pas moins de 43 millions d'échus au plus tard dans les deux ans. L'estimation du bilan s'est faite de nouveau d'une manière prudente. La réserve de cours n'est cependant pas particulièrement élevée. Elle se monte à 4 % environ du montant des obligations. Cependant, il faut tenir compte du fait que tous les titres sont de premier choix. Du reste, nous nous efforçons d'améliorer successivement cette marge, mais étant donné l'inventaire élevé des fonds publics et titres, des sommes importantes sont nécessaires.

Telles sont, chers délégués, les explications complémentaires aux comptes de 1959. J'aimerais encore ajouter que le bilan que nous vous présentons ne comporte, pour aucun de ses postes, un risque connu de perte, et que nous n'avons eu à subir aucune perte au cours de l'année écoulée.

Permettez-moi de terminer ce rapport par quelques brèves remarques sur la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux et sur son évolution probable dans un proche avenir.

La situation actuelle peut être considérée comme assez stable. Tous les établissements bancaires pour ainsi dire disposent de capitaux liquides suffisants pour pouvoir satisfaire toutes les bonnes demandes de prêts et de crédits. Des signes de pénurie de capitaux n'apparaissent pas pour l'instant et, à mon avis, ne sont pas à redouter pour cette année. Il est possible que, vers l'automne, les besoins augmentent pendant quelques semaines. Mais cela ne dépassera pas le cadre du marché de l'argent à court terme.

La plupart des instituts appliquent maintenant un taux de 3 1/2 % pour leurs obligations et, pour le moment, il ne faut pas compter sur une nouvelle hausse. Il pourrait plutôt se produire une tendance à la baisse. La situation politique est loin d'être stable à l'heure actuelle. Cependant, au cours des années, le public s'est fait une raison et réagit maintenant beaucoup plus calmement qu'auparavant en ce qui concerne les affaires d'argent. Si la situation politique reste instable, il se pourrait très bien que, chez nous, cela rende le marché de l'argent et des capitaux plus liquide, car il est possible que de l'argent de l'étranger soit de nouveau placé en Suisse.

Dans tous les cas, je suis d'avis qu'on peut considérer avec certitude qu'en ce qui concerne le taux des intérêts hypothécaires, il ne subira ni hausse ni baisse au cours de cette année. Sous le signe de cette probabilité qui nous paraît évidente, la situation économique ne manquera pas d'évoluer dans un climat d'apaisement. Tous les caissiers présents prendront connaissance avec satisfaction de cette stabi-

lité, car il n'y a rien qui leur occasionne plus de travail qu'un changement de taux. Tous les signes semblent donc indiquer que le nouvel exercice sera lui aussi satisfaisant. Nous voulons tous espérer fermement que ces bons présages deviendront réalité.

## Rapport et propositions du Conseil de surveillance

A la suite du décès du président du Conseil de surveillance, M. Alban Müller, le rapport de ce Conseil est signé par le vice-président, M. le député Sylvain Michel, de Courtedoux (Jura) et présenté par M. le député Joseph Staub, d'Häggenschwil (St-Gall).

Pour 1959 également, le Conseil de surveillance s'est acquitté de sa mission de contrôle avec une intensité toute particulière. Notre tant estimé et trop tôt disparu président, M. Alban Müller, ancien conseiller national, n'a malheureusement pas été en mesure de conduire les travaux de toutes les séances de revision, mais il nous a été donné d'apprécier avec quel don de lui-même, avec quelle conviction de la valeur du noble idéal Raiffeisen, il s'était voué corps et âme à l'accomplissement de sa mission de contrôle. De toute évidence, son mandat présidentiel de surveillance était l'un des éléments primordiaux de sa raison de vivre puisqu'il a pu l'accomplir jusqu'à son dernier souffle, en pleine lucidité d'esprit malgré les déficiences d'un corps ravagé par la maladie. L'activité intensive de revision n'a pas manqué d'occasionner également un surcroît de travail au vice-président du Conseil, M. Sylvain Michel, député. De façon toujours très approfondie, l'Office fiduciaire et de revision S.A. Revisa, en qualité d'instance de contrôle étrangère au mouvement, s'est occupée de la revision annuelle de la Caisse centrale, prévue par la loi. Cette expertise professionnelle vise avant tout à assurer la protection des créanciers en se concentrant en premier lieu sur l'appréciation des actifs. D'un commun accord avec la « Revisa », nous vous soumettons dans le présent rapport le résultat de nos investigations et nos considérations y relatives.

L'an dernier, nos relevons qu'ensuite des modifications intervenues dans la structure du marché de l'argent et des capitaux, l'abondance de liquidité qui en était résultée avait eu pour conséquence de provoquer une augmentation massive du bilan de la Caisse centrale. Dans ce domaine, la situation ne s'est guère modifiée et, cette année à nouveau, le bilan de notre centrale révèle une nouvelle augmentation de 39,7 millions de francs. Une modification de structure est toutefois constatée en ce sens que les dépôts du public n'ont pas évolué dans une même proportion.

Dans la composition des bilans des Caisses affiliées, les avoirs à vue et à terme de 280,3 millions de francs, représentent, comme cela doit l'être, le poste le plus important du passif. Ce chiffre est impo-

sant et l'est encore même réparti sur chacune des Caisses, puisqu'il représente une moyenne de Fr. 265 000.—. L'élargissement annuel de 36,6 millions est énorme et laisse présumer qu'une partie de ces capitaux ont été déposés temporairement. Dans tous les cas, cette constatation ne fait que confirmer dans toute son évidence le rôle de la Caisse centrale en tant qu'office de compensation monétaire des Caisses affiliées. C'est avec un intérêt tout particulier que nous nous sommes documentés sur les dispositions et les directives qui président à la fixation des conditions d'intérêt appliquées aux dépôts des Caisses. Sur la base des précisions obtenues, nous avons pu nous convaincre que la Caisse centrale ne se contente que d'une marge de gain des plus restreintes et que le système adopté équivaut, en quelque sorte, à une science interne qui exclut par avance toute disposition arbitraire.

Nous avons regardé de plus près la photo de famille, celle des Caisses affiliées dans l'antichambre de l'Union suisse, et voué une attention spéciale, du côté des actifs, à la situation de chaque membre qui a bénéficié des crédits de l'Union. Que ces derniers appartiennent à la nouvelle ou à l'ancienne génération, ils se ressentent tous, pour une part, des effets de la liquidité conjoncturelle, ce qui leur a permis de réduire successivement et de manière respectable les crédits antérieurement sollicités. En 1957, les Caisses disposaient d'un crédit total de l'Union de 34,1 millions de francs, somme qu'elles furent à même d'amortir de 4,4 millions en 1958 et de 8 millions en 1959. L'engagement global se trouve ainsi réduit à 11,6 millions de francs. Ici, cela nous paraît peu probable que ce niveau descende encore davantage. Il y a bien le principe qui veut que chaque Caisse ne s'engage que dans la mesure de ses possibilités, mais il se présentera toujours certains cas spéciaux qui ne pourront être traités qu'avec le crédit temporaire de l'Union.

Après avoir commenté les points principaux du rôle de la Caisse centrale au service des Caisses villageoises, tournons-nous vers d'autres éléments de la clôture des comptes, nous arrêtons notamment à l'activité purement bancaire de la Caisse centrale, activité indispensable à sa mission en tant que réservoir monétaire des Caisses.

Les temps ont changé si l'on songe, comparativement à la stabilité des périodes d'autrefois, aux bouleversements de situation rapides et souvent incompréhensibles qui peuvent se produire de nos jours dans le secteur de la finance, de la monnaie, de la bourse ou de l'économie. Il en est de même des moyens de paiement dont le volume suit exactement la même courbe ascensionnelle que le prix des terres ou des immeubles, que le coût et le standard de vie propulsés par la conjoncture. Dans cet ordre d'idées, la Caisse centrale est parvenue, non sans notables difficultés, à augmenter son portefeuille de fonds publics de 20,4 millions de francs en le portant à 139 millions, pour en faire le poste le plus important de l'actif. Cette capacité d'action donne à la Caisse cen-

trale son cachet particulier : non seulement elle consolide ses assises, mais elle est le refuge et le point d'appui d'une organisation comprenant plus de 1000 Caisses Raiffeisen autonomes mais qui lui sont affiliées. Les placements hypothécaires font ressortir un accroissement de 7,7 millions et ce portefeuille de première valeur atteint la somme de 107,1 millions de francs. En 1958, comme d'ailleurs en 1957 déjà, le volume des hypothèques dépassait largement celui des titres et fonds publics. Nous jugeons la politique de la direction d'entretenir un portefeuille de fonds publics important et sainement réparti comme excellente et des plus judicieuse, bien qu'elle nécessite une attention continue, créant ainsi un surcroît de travail fort sensible.

Le trafic intense et florissant entretenu avec d'autres établissements bancaires dans le domaine général, dans celui des disponibilités ou des placements réciproques à court terme, exige des soins particuliers.

Le bénéfice net de Fr. 863 047.24 enregistre une augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent de 118 653 francs, résultat des plus appréciables si l'on tient compte de différents facteurs en accroissement sensible, tels que les charges fiscales et l'amortissement du mobilier, et de l'autre côté, l'élargissement du bilan. Par la nouvelle souscription de parts sociales pour la somme d'un million de francs, les fonds propres, et plus particulièrement le capital de garantie ont été renforcés de façon fort substantielle. Les organes supérieurs de l'Union ont approuvé la proposition visant à augmenter de 4 à 4 1/2 % l'intérêt alloué aux parts sociales, tout en majorant simultanément de 50 000 francs l'apport à la réserve, fixé à Fr. 350 000.—, ce qui représente le 1 % du bilan.

Le renforcement judicieux des réserves de la Caisse centrale est la résultante de sa volonté manifeste de faire bénéficier les Caisses, dans tous les domaines, des meilleures prestations possibles. Par ailleurs, lors de la publication du bouclage, l'augmentation de l'intérêt alloué au capital social engendre la confiance et laisse une excellente impression.

Pour de nombreux raiffeisenistes, il n'est certainement pas facile aujourd'hui de se faire une idée exacte de l'ampleur et de l'importance de la Caisse centrale. Le Conseil de surveillance, en revanche, entend présenter un rapport suffisamment clair pour que chacun puisse rentrer satisfait dans son foyer et enrichi des connaissances nécessaires. Le meilleur moyen d'y parvenir est de procéder par comparaison. Qui peut-on comparer à la Caisse centrale au point de vue du bilan et du bénéfice ? Dans le même ordre d'importance, nous trouvons les 83 Caisses de la Fédération saint-galloise, la plus importante du mouvement Raiffeisen, caisses desservant toute la région qui s'étend du Bodan par le Rhin jusqu'au lac de Zurich, mais dont le chiffre d'affaires ne correspond qu'à la moitié de celui de la Caisse centrale.

Toutes les Caisses Raiffeisen ne peuvent que se réjouir de pouvoir bénéficier de

l'appui d'une Caisse centrale aussi forte. C'est là aussi qu'il sied de rendre un hommage mérité au travail de pionnier accompli à l'époque par les directeurs Stadelmann et Heuberger.

Le Conseil de surveillance s'est également documenté sur l'activité de l'Office de revision, comme sur celle de ses services auxiliaires, tels que la Caisse de retraite, l'Assurance-épargne, les organes de presse, etc. L'organisation rationnelle du mouvement avec son échelon intermédiaire que sont les Fédérations, influence directement chaque caisse. Une maison cossue, construite sur des fondements solides, ne peut être transformée dans son style sans que sa valeur en soit dépréciée. Néanmoins, les générations qui l'habitent ne manqueront pas de la meubler différemment. Il en est de même de l'Office de revision qui autorise occasionnellement certaines innovations telles que l'introduction du système des fiches, la mécanisation de la comptabilité, etc., mais s'opposant toutefois à toute velléité de toucher aux principes fondamentaux. Il se doit en effet constamment d'intervenir contre certaines Caisses affiliées tentées d'effectuer des transactions boursières. Le rapport du Conseil de surveillance de 1957 avait déjà mis en évidence les risques que contient ce genre d'opérations et qui s'étaient concrétisés à l'époque par des pertes effectives.

Si les Caisses Raiffeisen locales sont des instituts bancaires autonomes régis indépendamment par la loi fédérale sur les banques, elles n'en font pas moins partie d'une organisation commune nationale qui a la charge de la défense de leurs intérêts et qui doit pouvoir leur apporter les secours matériels et moraux à même d'assurer leur développement normal et leur sécurité. Cette participation aux avantages du groupement implique, pour elles, et en contrepartie, l'aliénation de quelques bribes de leur autonomie. Voilà bien le sens et la mise en valeur de la vraie coopération : union des efforts, apport de chacun avec régie en commun des affaires ou d'une partie des affaires selon des règles bien déterminées dans le seul intérêt supérieur de la communauté. Le devoir pour les Caisses affiliées de ne traiter tout leur trafic financier uniquement qu'avec la Caisse centrale est une de ces règles.

La mission de contrôle prescrit également des possibilités de surveillance aussi larges que possible. L'an dernier, toutes les Caisses ont subi la revision annuelle de leur gestion. Dans cet ordre d'idées, il nous a été donné de constater que les expertises professionnelles de l'Union ont été effectuées de manière consciencieuse et approfondie et que l'Office de revision voue une attention soutenue au respect intégral des principes fondamentaux.

D'une façon générale, nous pouvons déclarer, au sens de la loi fédérale sur les banques, que le Conseil de surveillance, en collaboration avec le bureau fiduciaire « Revisa », a pu constater un ordre exemplaire dans tous les domaines. Dans l'accomplissement de notre mission, nous avons obtenu les précisions nécessaires.

Par ailleurs, tous les justificatifs, valeurs ou documents divers nécessaires à nos contrôles nous ont été soumis à l'examen. Les fonds confiés sont placés et gérés avec le maximum de soin et de prudence. Les chiffres qui composent le bilan correspondent parfaitement aux données des livres comptables.

\* \* \*

En considérant l'agréable mission de gratitude qu'il m'appartient d'accomplir maintenant, je ne peux m'empêcher, dans un esprit de vénération et de résignation, de faire revivre les profondes paroles de reconnaissance que notre regretté président, Alban Muller, a prononcées, en signe de testament, à la séance de janvier des organes directeurs de l'Union, la dernière à laquelle il assista.

C'est en ces termes qu'il s'exprimait :

« Je profite de l'occasion qui m'est offerte de remercier l'administration de la Caisse centrale et plus particulièrement son directeur, M. Schwager, de l'énorme travail exemplaire accompli. Les exigences requises augmentent constamment au gré des années. Le directeur doit être un homme universel. Il doit faire preuve de clarté et de diplomatie, être conséquent et posséder, dans le secteur raiffeiseniste, une âme chrétienne.

» L'étude de plusieurs rapports de revision nous donne une idée du travail consciencieux accompli par l'Office de revision. On s'efforce de maintenir les Caisse saines ; on veille à ce que certains jeunes caissiers ne prennent le mors aux dents et à ce que des anciens ne profitent de leur routine pour se lancer dans des opérations hasardeuses. Je remercie l'Office de revision et son chef, le directeur Egger à qui j'adresse le conseil suivant : Déchargez-vous davantage de certains travaux et consacrez-vous intégralement à la grande conception de l'idée raiffeiseniste. Je pense ici à Léonard de Vinci qui, laissant son pinceau de côté, s'essayait des heures durant devant ses œuvres commencées. Le plus difficile, disait-il, c'est la conception, ce n'est pas l'exécution. Certes, j'en ai fait l'expérience moi-même, on crée souvent davantage, lorsqu'on travaille le moins. »

La reconnaissance du Conseil de surveillance s'adresse ensuite au président du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres de cet organe pour le vif intérêt qu'ils portent au mouvement. Nous remercions également les sous-directeurs, MM. Edelmann, Rosenberg et Liner. Nous transmettons aussi notre gratitude à tous les collaborateurs des deux départements de la Caisse centrale et de l'Office de revision, aux réviseurs, aux employés, à tout le personnel.

\* \* \*

Sur la base du résultat de notre expertise, nous vous présentons à la votation et à l'approbation les propositions suivantes :

1. Le bilan au 31 décembre 1959 ainsi que le compte d'exploitation pour l'année 1959 sont approuvés sans réserve et dé-

charge en est donnée aux organes responsables.

2. Le bénéfice de Fr. 863 047.24, y compris le report résultant de l'exercice précédent, est réparti de la manière suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

- a) Fr. 481 500.—, paiement d'un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales,  
 b) Fr. 350 000.—, versement au fonds de réserve,  
 c) Fr. 31 547.24, report à compte nouveau  
 Fr. 863 047.24.

3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

\* \* \*

Que dirait maintenant Alban Muller ? Un rapport de contrôle doit être avant tout inspiré par des facteurs économiques, ce qui ne veut toutefois pas dire qu'il faille passer sous silence certaines considérations d'ordre moral. Et j'ai l'impression qu'il saisirait l'occasion de nous présenter une image vivante du Général Guisan. De par son sens de l'organisation et des responsabilités, le Général nous a légué des valeurs impérissables. Le maintien du spirituel prime et le renforcement de l'armement moral a rendu le pays et le peuple, l'armée et la patrie, forts et confiants. L'esprit chrétien seul est le nerf vital de notre mouvement Raiffeisen, la force qui lui a permis de tenir et de s'épanouir. Des hommes comme le Général Guisan et le père Raiffeisen, foncièrement bons et proches de la vie, personnifient l'idéal de leur communauté et de notre époque actuelle. Le régime de la collectivité et de la discipline librement consentie permettant l'examen constant de toute l'organisation, entraîne la prise de conscience de la nécessité de notre préparation intérieure, du renforcement de notre personnalité et de la sécurité mutuelle. Dans ces sentiments ne repose pas l'abandon des droits légitimes de liberté, mais beaucoup plus une renonciation volontaire pour l'obtention de valeurs communes plus élevées. La prestation la meilleure est ici toujours déterminante. Elle se manifeste partout, là où la vie communautaire de l'homme, recherchant la compréhension réciproque et développant la force qu'il détient en lui, s'épanouit sous le signe de la coopération.

Le Général Guisan a tout fait pour conserver la liberté du pays et du peuple. Dans son idéologie, Raiffeisen ne voyait que des hommes libres. C'est ce qui l'incita à créer l'œuvre sociale des Caisses Raiffeisen. Le degré de spiritualité définit les œuvres humaines. Raiffeisen remplaça l'égoïsme par l'entraide commune et la confiance. Le Général Guisan et le père Raiffeisen, de par la valeur des idéaux qu'ils nous ont légués, ont gravé l'exemple à suivre dans le cœur de chacun.

Alban Muller n'aurait pas manqué également de nous faire part de ses considérations touchant la Conférence au sommet prévue le jour même où le présent rapport devait être rédigé.

Notre pensée se cabre si l'on se remémore les rencontres au sommet de 1938 à Munich et plus tard de 1945 à Yalta.

Il convient pourtant de tout tenter qui puisse apporter une certaine détente, même si les problèmes les plus épineux ne peuvent être traités depuis la source. Hélas, les yeux du monde entier se sont dirigés en vain sur Paris. La tension continue, inexorable, et nous autres, Suisses, nous aimerions insuffler aux Grands de ce monde l'esprit réconciliateur de Nicolas de Flue.

Alban Muller n'aurait, en outre, jamais omis de lancer un avertissement enflammé aux profiteurs de la politique actuelle des ventes de terrains à des étrangers. Il aurait fait appel au sentiment de responsabilité des intéressés et crié la nécessité d'instaurer des mesures immédiates contre les accapareurs d'outre-frontière. Les transactions opérées dans ce domaine nous révèlent un matérialisme glacial qui, sans scrupule, lacère de ses griffes géantes tout ce qui est à la portée et ceci jusqu'au cœur même de la patrie, sans respect des traditions et du destin des hommes.

Raiffeisen a reconnu, à l'époque, ce même matérialisme intransigeant, mais il a eu le courage de lui faire face. Certes, au début, il s'est trouvé seul et abandonné, mais en lui bouillonnaient les forces de la conviction. Il entreprit son œuvre et eut confiance. Il reconnut en elle le commencement d'un mouvement chrétien à qui il sacrifia généreusement sa vie faite d'abnégation et d'amour du prochain.

A toute époque, le matérialisme cherche à s'imposer. Efforçons-nous de le débouter, nouvellement renforcés que nous sommes dans l'esprit chrétien de notre organisation par l'imposante manifestation de ce jour.

## Approbation des comptes annuels

L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1959 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

## Elections statutaires des organes de l'Union

Le mandat quadriennal du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance de l'Union suisse est expiré. Conformément aux prescriptions statutaires, l'assemblée doit élire à nouveau les organes supérieurs pour la période administrative de 1960 à

1964. Il s'agit notamment de :

- a) 12 membres du Conseil d'administration, y compris son président,
- b) 5 membres du Conseil de surveillance, y compris son président.

Ensuite du décès de M. Alban Müller, président du Conseil de surveillance, un poste est à repourvoir au sein de ce Conseil. D'autre part, la démission du vice-président, M. Antoine Büchli, de Root (Lucerne), crée également une vacance au sein du Conseil d'administration.

Ayant déjà rendu hommage à M. Alban Müller, décédé, l'assemblée exprime encore ses sentiments de profonde gratitude au collaborateur démissionnaire pour les services rendus au mouvement Raiffeisen. M. Büchli fut membre des Conseils supérieurs pendant 20 ans, tout d'abord durant 8 ans comme membre du Conseil de surveillance pour passer ensuite, en 1948, au Conseil d'administration. C'est là qu'il s'est vu confier la vice-présidence et qu'il fut nommé,



Deux physionomies sympathiques, le nouveau président du Conseil de surveillance de l'Union, M. Sylvain Michel (à droite), s'entretenant avec M. Antoine Büchli, vice-président démissionnaire du Conseil d'administration.

par la suite, membre de la Commission de direction. Dans ces différents postes, M. Büchli s'est toujours distingué par sa collaboration autant active que précieuse. M. le président lui exprime la vive et sincère reconnaissance des organes de l'Union et de toute l'assemblée, gratitude qu'il concrétise en le couvrant de fleurs accompagnées des souhaits de bonne santé et de longue et heureuse vieillesse.

Tous les autres titulaires actuellement en charge ont déclaré accepter une réélection pour la nouvelle période de 4 ans.

La situation ainsi créée a amené les organes de l'Union à faire les propositions suivantes en ce qui concerne l'octroi des deux sièges devenus vacants :

a) au Conseil d'administration : M. Jules Birrer, député, agriculteur à Willisau (Lucerne).

Ce candidat est président de la Caisse Raiffeisen de Willisau ainsi que de la Fédération Raiffeisen de la Suisse centrale. Raiffeiseniste convaincu, M. Birrer a toujours déployé une activité intense au service des Caisses de crédit mutuel dont il a toujours défendu l'idéal social et chrétien.

b) au Conseil de surveillance : M. Adolphe Jaeggi, député de Mümliswil (Soleure). Le candidat proposé est vice-président de l'importante Fédération des Caisses soleuroises et caissier qualifié, depuis 30 ans, d'une des plus grandes Caisses du canton.

Les diverses régions géographiques et linguistiques obtiendront une représentation équitable au sein des organes de l'Union. L'assemblée doit également procéder à la confirmation du président du Conseil d'administration, M. Gall Eugster, ancien conseiller national et à la nomination d'un nouveau président du Conseil de surveillance. La vice-présidence de ce Conseil a été assumée, jusqu'à ce jour, par M. Sylvain Michel, député à Courtedoux (Jura).

L'avancement de ce compétent collaborateur à la présidence paraît justifiée, cela d'autant plus que cette charge importante incomberait pour la première fois à un représentant de la Suisse romande.

Aucune autre proposition n'était faite, l'assemblée procède à l'élection *in globo* des membres des Conseils et de leurs présidents qui obtiennent tous l'unanimité des voix soulignée par une vive acclamation.

La composition de ces organes se présente ainsi pour la période 1960-1964 :

*Conseil d'administration :*

Gallus Eugster, président, Blidegg (Thurgovie).

Joseph Stadelmann, Saint-Gall.

Félix Schneuwly, Heitenried (Fribourg).

Paul Schib, Möhlin (Argovie).

Samuel Chevalley, Chexbres (Vaud).

Plinio Ceppi, Mendrisio (Tessin).

Ernest Müller, Därstetten (Berne).

Pierre Urfer, Fontainemelon (Neuchâtel).

Edmond Ramu, Dardagny (Genève).

Jean Blötzer, Viège (Valais).

Paul Vogt, Güttingen (Thurgovie).

Jules Birrer, Willisau (Lucerne).

*Conseil de surveillance :*

Sylvain Michel, président, Courtedoux (Jura).

Joseph Staub, Häggenschwil (Saint-Gall).

Martin Walkmeister, Landquart (Grisons).

René Jacquod, Bramois (Valais).

Adolphe Jäggi, Mümliswil (Soleure).

## Conférence de M. le conseiller national Boerlin, conseiller d'Etat de Bâle-Campagne, à Liestal

### « L'intégration européenne, la voie du renforcement national »

La question de l'intégration, du marché commun et de la zone de libre-échange tient l'actualité de plus en plus en haleine. Apresment discuté par des milieux toujours plus larges, ce problème a déjà fourni la matière à de nombreux exposés et c'est précisément ce qui a incité les organes de l'Union à faire appel à un connaisseur en la matière. M. le conseiller national Boerlin a eu l'occasion, à maintes reprises, de prendre part à des conférences et délibérations. Souvent appelé par le Conseil fédéral à participer aux travaux de diverses commissions y relatives, M. Boerlin est particulièrement bien placé pour entretenir et orienter les congressistes sur la question.

Pour d'aucuns, ce titre résonne de manière presque provocante, si l'on songe

qu'en corrélation avec l'adhésion de notre pays à l'association européenne de libre-échange, on a souvent prétendu le contraire. D'autres milieux ne manquent pas de relever également qu'à côté de cette association de libre-échange et plus fort qu'elle, il y a le Marché commun englobant la République fédérale allemande, la France, l'Italie et les Etats du Benelux et représentant l'intégration européenne, groupement auquel nous ne sommes pas rattachés. Laissez-moi pourtant, à l'appui de ma thèse, relever les expériences particulièrement encourageantes qu'a faites, après les dévastations de la deuxième guerre mondiale et certes, grâce à l'aide américaine, la libre Europe avec l'OECE, l'Organisation européenne de coopération économique, à laquelle appartenait également notre pays. Entre 1947 et 1957, grâce à cette œuvre de collaboration européenne et de solidarité, mise sur pied pour vaincre les difficultés de l'heure, la production industrielle, dans

les pays affiliés, a enregistré une augmentation de 120 %, le produit national de 55 % par tête de population et l'exportation dans les autres pays s'est accrue de 180 %, alors que le commerce dans le cadre des pays-membres a presque triplé.

L'intégration de l'Europe, dont nous parlons aujourd'hui, est un *problème économique*. Certes, les fondateurs de sa forme la plus absolue, celle de la communauté économique européenne des Six (CEE), ne voulaient pas se limiter à l'économie. Leur association devait être un premier degré à une entente politique. Dans cet ordre d'idées, certains d'entre eux pensaient à une confédération d'Etats européens ou à un Etat fédératif à l'exemple de la Suisse, d'autres y voyaient même une Europe en tant qu'Etat supranational. Ce sont là certes des théories à long terme dont la réalisation dépendra essentiellement dans chacun des secteurs individuels, du résultat concret de cette coopération, de cette intégration et de la mesure dans laquelle interviendra la *stabilisation durable* de chacun des Etats.

Pour la Suisse comme pour d'autres pays, ce but éloigné qui prévoyait l'abandon de l'indépendance nationale représentait certes l'un des facteurs principaux motivant leur non-adhésion au Marché commun. Ils recherchaient néanmoins plus particulièrement une *formule plus libre et simultanément plus large* de collaboration européenne au sens de l'OECE, formule qui échoua malencontreusement devant la résistance des Six de la CEE et surtout



Le conférencier, M. le conseiller d'Etat Börlin.

de la France qui s'était pourtant avérée jusqu'alors un défenseur de l'unité européenne, mais qui fut en même temps, pour des raisons de politique intérieure, le partenaire le moins sûr. *C'est ainsi malheureusement qu'au lieu de s'unifier l'Europe libre débuta par une scission* qui donna naissance à la communauté économique européenne (CEE) précitée et à

l'association européenne de libre échange (AELE) qui elle, comprend avec notre pays, l'Angleterre, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche et le Portugal. Cette dernière association a pour but de faire profiter lesdites nations des avantages de l'intégration économique sans perdre de vue le but qui prévoit, dans un avenir le plus rapproché, la fusion des deux groupes en une véritable communauté.

La Suisse est tout particulièrement intéressée à ce projet, étant donné que ses partenaires commerciaux sont beaucoup plus nombreux dans les Etats du Marché commun que dans ceux de la zone de libre-échange, si bien que notre économie ne peut profiter que dans une mesure réduite de l'intégration du marché européen comprenant quelque 280 millions de consommateurs. D'un autre côté, notre intérêt au trafic économique avec les six pays du Marché commun ne revêt pas une importance telle qu'elle justifierait pour la Suisse l'abandon de sa *traditionnelle politique de la porte ouverte à tous les Etats*. En 1958 pourtant, la communauté économique européenne a livré plus de la moitié, soit le 58,8 % de nos importations totales, en ne prenant toutefois, par ailleurs que le 39 % du volume de nos exportations. Plus de 60 % de celles-ci ont été acheminées vers d'autres régions, voire même environ le 45 % à destination de pays qui ne sont affiliés ni au Marché commun, ni à la zone de libre-échange. Ces proportions démontrent de pertinente façon la faible mesure des avantages que l'économie suisse pourrait retirer d'une solution purement européenne. *Elle ne peut pas vivre uniquement que de cette partie du monde*. C'est pourquoi elle a choisi, notamment aussi pour des raisons de convenance, et parmi les deux possibilités actuelles d'intégration européenne, la solution qui lui laissait la porte ouverte aux échanges économiques avec le reste du monde. Elle répond à cette solution avec conviction, en pleine connaissance des difficultés résidant pour maints secteurs de l'économie et du pas important qu'elle vient de franchir en sortant de son ancienne position de libre autodétermination et d'engagements tout au plus bilatéraux.

Cette conscience de la situation est déjà très importante par le fait qu'elle nous préserve d'une croyance erronée qui voudrait que l'intégration soit une clef magique qui ouvre toutes grandes les portes sur l'économie florissante de l'avenir ou soit un oreiller de repos qui nous libère de tous soucis futurs. L'intégration économique européenne doit et peut faciliter la solution à beaucoup de problèmes tout en augmentant, dans une *coopération étroite, coordonnée et concentrée*, la productivité et, partant, le bien-être de tous les peuples qui y participent. Pourtant, elle ne nous fait pas de cadeaux, pas plus que nous en faisons le système précédent moins rationnel. Mais, à mon avis, c'est précisément là que se trouve le gain, et non seulement dans les améliorations purement objectives. Oui, avant tout, de par le *côté subjectif* de cette volonté d'un

ordre nouveau, je crois à son utilité et à sa valeur également pour la Suisse. L'intégration signifie somme toute un *élargissement de la concurrence* sur le plan international et national. Elle exige une nouvelle façon de penser, d'agir, une adaptation et réorganisation ; elle fait naître de nouveaux risques. Bien que l'intégration se fixe un but visant à faciliter et à rendre prospère l'économie, il faut s'attendre à ce que ce dernier soit difficile à atteindre, du moins pendant la période transitoire. La renonciation à d'anciennes pratiques ainsi que des efforts supplémentaires seront inévitables. Mais tout ceci ne saurait mettre en péril une économie saine. Cela ne peut plutôt que la stimuler, que mettre en valeur de nouvelles forces indispensables à l'économie qui se doit de s'affirmer face à la nouvelle situation.

La séparation s'accroîtra sans doute entre les capables et les incapables, entre les pionniers et ceux qui ne font que de retirer les lauriers et qui, profitant des longues années de conjoncture et de gains souvent faciles, n'étaient pas à leur place. *La qualité du travail* dont nous autres Suisses, nous sommes si fiers, primera de nouveau et plus que par le passé, tous les milieux devront consacrer leurs efforts à l'augmentation de la production, facteur désormais indispensable.

Indépendamment de la question d'intégration, nous sommes contraints à la *réforme et à la réorganisation de notre économie*, pour contrecarrer la concurrence des autres pays qui ont déjà comblé par bonds successifs leur retard dû aux conséquences de la guerre ou à d'autres motifs et qui menacent de nous devancer. Où cela n'est toutefois pas le cas, l'économie d'autres régions intégrées se trouve dans la même situation que la nôtre ; elle est notre concurrente ouverte, comme celle de la Suisse l'est de la leur. *Les armes ont en principe la même portée* et c'est l'affaire de chacun des pays intéressés de savoir s'en servir avec le maximum d'efficacité. Nous constatons à ce propos avec satisfaction une réaction très positive émanant des milieux prédominants de notre économie qui s'efforcent, dans un esprit de réjouissance initiale, comme leurs collègues des pays partenaires, de repenser leur politique et de l'adapter *aux conditions de la nouvelle situation ainsi créée*. Ils sont avantagés par le fait que *l'économie de la Suisse, depuis toujours*, a été largement orientée au-delà de ses frontières, qu'elle s'est efforcée de chercher et d'organiser ses marchés non seulement en Europe, mais dans le monde entier. Pour la Suisse précisément, l'intégration de l'Europe n'est pas quelque chose d'entièrement nouveau.

Je cite, en tant qu'exemple pour d'autres milieux, quelques propos extraits du dernier rapport présenté par le président du Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Maison Sulzer :

« Il est certain que nous devons compter sur une augmentation constante de la concurrence et il faut s'attendre à ce que le facteur prix prenne, à côté de celui de la qualité, une importance prédominante. En premier lieu, nous devons ra-

tionaliser le plus possible notre activité de recherches et de développement, comme d'ailleurs notre appareil de production, en nous astreignant à un programme de fabrication adéquat. La discrimination ne peut guère influencer les prix des produits techniques de première qualité. L'utilisation intégrale des installations existantes doit être assurée, même si l'exécution des ordres comporte de gros risques. Ensuite, par un déplacement judicieux et étudié de certains centres de fabrication et par l'application d'une politique rationnelle de licences, il importerait d'empêcher l'exclusion de notre marché des pays qui bénéficieraient d'un régime protectionniste. Finalement, seule une base financière solide, avec des réserves appropriées, est à même d'assurer la condition fondamentale susceptible de faire face avec succès aux surprises et revirements inattendus. »

Il est clair toutefois que la situation n'est pas la même pour tous les secteurs de l'économie et que l'industrie d'exportation, qui flaire de nouvelles possibilités, se trouve dans une position différente de celle de l'économie indigène avec laquelle vos Caisses ont précisément davantage de relations et qui, d'emblée, voit moins de nouvelles chances que de nouveaux dangers. Pour les Grands des marchés mondiaux, l'adaptation nécessaire entraînera moins de difficultés. Des entreprises comme par exemple Sulzer, Brown Boveri, Sécheron, CIG et ici, à Bâle, la « Chimie », peuvent d'une façon générale, profiter de l'intégration, étant donné qu'elles sont outillées pour faire face à une concurrence accrue. Il existe, sans aucun doute, des exploitations qui ressentiront certaines difficultés à s'affirmer eu égard à la concurrence beaucoup plus puissante de ce nouveau cercle d'activité commun. L'objectif à l'échelon national de nos grandes organisations économiques et des institutions de crédit si nécessaires, voire même des autorités, doit être d'y remédier par des mesures appropriées, d'organisation et de financement, par l'augmentation de la capacité de recherche et de la technique de production de ces exploitations et groupes d'exploitations, ou, si ces derniers ne peuvent être maintenus, par des solutions de remplacement qui devraient faciliter leur réorganisation.

Certes, la plupart des secteurs de notre économie se trouvent placés aujourd'hui devant de nouveaux problèmes, où le seront dans un avenir rapproché. Je cite à titre d'exemple notre industrie horlogère, l'une des plus importantes du pays qui, compte tenu de la concurrence internationale accrue, doit très sérieusement soulever la question de savoir si la formule actuelle qui attribuait souvent une plus grande importance à la protection des entreprises existantes qu'au renouvellement et qu'à l'augmentation des prestations dans tous les domaines, suffira dans la compétition future. Qu'advient-il des entreprises trop faibles qui n'arriveront pas à s'affirmer dans le cadre des nouvelles dispositions ? Voilà également une question que doit se poser notre industrie horlogère, alors qu'elle a précé-

sément déjà recherché sur le plan européen des contacts communs qu'elle désirerait réciproques.

Il est fort probable également que le *Fonds de garantie contre les risques d'exportation* de la Confédération à Zurich jouera un rôle plus important et ceci vraisemblablement dans le trafic économique avec les pays développés d'outre-mer et d'Europe. Mais même dans le cadre de notre commerce intérieur et de ses petites et moyennes entreprises, des réadaptations sont nécessaires qui ne peuvent, partiellement du moins, qu'être accélérées par le mouvement d'intégration. On sera contraint plus que par le passé à chercher à s'entendre, à collaborer. Sous le signe des exigences encore plus accrues touchant le domaine de la qualité et de la pression de l'extérieur sur les prix, des tendances plus accentuées se manifestent auprès des grandes entreprises, tendances visant à confier la fabrication de certaines pièces détachées à des entreprises subalternes, ce qui fait qu'occasionnellement des centaines de petites maisons spécialisées collaboreront ainsi à une production. Dans ce domaine également, l'intégration européenne ne saurait être un obstacle. Il est même possible, au contraire, que dans l'espace économique élargi où s'accroîtra la concurrence, maintes exploitations trouveront la voie vers une meilleure entente dans le même pays. Les prix de revient de nos entreprises suisses devraient également pouvoir profiter de la suppression des barrières douanières et de la baisse des prix qui doit en résulter. Finalement, l'augmentation de bien-être que doit engendrer l'intégration devrait stimuler une nouvelle puissance d'achat, créer de nouveaux besoins qui, pour être satisfaits, ne manqueraient pas d'être favorables à l'économie interne.

C'est avec une appréhension particulière que la paysannerie, dont précisément le sort est étroitement lié aux Caisses Raiffeisen, envisage la nouvelle politique économique de l'intégration européenne. Ces craintes sont compréhensibles, si l'on sait à quel point sont limitées, dans ce secteur dirigé en majeure partie par l'État et sur la base des faits connus, les possibilités pratiques d'une adaptation au nouvel ordre économique européen et à des conditions nouvelles de concurrence. C'est pourquoi l'intégration offre moins de chances à l'agriculture à cause des frais élevés de production. J'aimerais toutefois relever, à l'avantage de la paysannerie, certaines répercussions découlant de la réduction des frais de douane. Elle profitera indirectement aussi des conséquences du bien-être général accru. Pour elle, le plus important réside dans le fait que l'intégration consacrée par l'association de libre échange, contrairement à la formule plus rigide de la communauté économique européenne, ne centralise pas par principe la politique agricole mais respecte son caractère national. Le message du Conseil fédéral sur la participation de la Suisse à l'association européenne de libre-échange est parfaitement clair : la nature particulière des considérations touchant l'agriculture est reconnue ; c'est pourquoi

l'élimination des droits et des contingents, de même que la plupart des règles de concurrence, ne s'appliquent pas à ce secteur de l'économie. La loi sur l'agriculture reste intacte et ne sera pas sacrifiée à une politique agricole supranationale dont les méthodes et les résultats n'ont pas encore fait leurs preuves, pour le moment du moins, politique qui ne serait vraisemblablement pas en mesure de tenir compte des conditions d'existence particulièrement difficiles de notre agriculture ne disposant que d'un sol limité et cher, d'une main-d'œuvre réduite et onéreuse, et devant faire face aux exigences prononcées du consommateur. Dans le cadre de cette considération, la position de l'agriculture dans tous les pays de la zone de libre-échange se doit réciproquement d'être améliorée par la signature de contrats bilatéraux, partout où la chose est possible, dans le but d'accroître plutôt que de réduire l'échange de marchandises. Dans ce sens, l'intégration vaut également pour l'agriculture. Elle est le but général et le leitmotiv de toute politique économique dont le principe de base repose non seulement sur le rapprochement des peuples par des contacts et par-delà les frontières mais aussi sur leur interdépendance.

C'est là que nous trouvons simultanément la réponse à une dernière question : *pourquoi tente-t-on cette expérience d'intégration*, puisque tous les peuples de la libre Europe se portent économiquement et socialement bien et toujours mieux sous l'égide de l'ordre ancien ? Certes, on aurait pu renvoyer cette meilleure collaboration européenne à une époque de crise et le moment venu, pressé par la nécessité, faire l'inévitable. Sur notre petit et coûteux continent, face aux énormes blocs économiques de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique du Nord et d'autres coalitions, il est un fait d'une évidence logique qu'à la longue chaque Etat ne peut avoir et appliquer sa propre politique. Même auparavant, sans les alliances de l'OECE, de l'Union européenne de paiements ou autres institutions, le redressement économique rapide de plusieurs Etats n'aurait pas été possible. Lors de la mise en pratique d'un système nouveau, il importe avant tout que chaque partenaire puisse tirer profit de cette force concentrée au service de l'économie. Il était donc certainement plus clairvoyant et plus facile de prévoir cette réforme de l'économie européenne en temps favorable plutôt qu'en période difficile. On a alors les coudées plus libres ; on prend davantage de risques. Le succès d'une intervention chirurgicale dépend toujours de l'état général relativement satisfaisant du patient.

La raison de tous ces efforts d'intégration ne réside pas dans l'expérimentation, dans l'opération, mais il doit en résulter la santé et la force de vie du patient, autrement dit des nations intéressées. Celles-ci doivent s'en trouver renforcées ; les engrenages de leur appareil économique doivent être libérés de tout résidu perturbateur afin de mieux fonctionner pour le bien de tous les individus. Si l'on considère ces derniers, petits ou grands, riches ou pauvres, comme membres dépendant

du monde libre, selon la conception de la Suisse et de l'association de libre-échange, il convient alors d'encourager leur coopération et d'augmenter leur *potentiel économique* en rapport avec la situation existant dans le reste du monde.

De ces moyens d'action doit véritablement en découler, comme le relève le titre de notre conférence, le *renforcement national*. Il ne sera toutefois atteint *que dans la mesure où chaque peuple et ses milieux économiques s'adapteront à la nouvelle situation*. L'intégration de l'Europe ne dépend pas de nous autres Suisses. Elle se ferait même sans nous, pour la bonne raison déjà que les autres nations en dépendent bien plus que nous. Nous ne devons par conséquent pas nous imaginer que cette nouvelle voie connaîtra un aboutissement prochain ; l'évolution continuera. De toute façon, nous n'aurions pu nous payer le luxe de rester dans notre splendide isolement. Nous autres confédérés, nous avons besoin de temps en temps d'un rajeunissement du sang, de nous sentir entourés par des partenaires tout en nous serrant tous les coudes. L'expérience tentée de l'intégration et les risques qu'automatiquement elle comporte, les nouvelles perspectives de notre capacité d'action et les exigences imposées ne manqueront pas d'engendrer de nouvelles idées, de nouvelles énergies qui nous offriront de nouvelles chances. Mais là toutefois, où ce phénomène n'intervient pas, où l'ordre nouveau ne reçoit aucun écho, c'est que la situation n'est guère réjouissante même

sans intégration. L'intégration économique de l'Europe est une *épreuve*. Elle exige, mais elle promet et offre aussi. Et l'économie de notre pays, qui doit sa position enviable à la valeur de ses pionniers, ne peut — et cela j'en suis persuadé — qu'être à la hauteur de sa nouvelle tâche et qu'assurer ainsi la prospérité du pays tout entier.

\* \* \*

Les applaudissements d'un auditoire attentif traduisent l'intérêt porté aux déclarations du distingué conférencier. M. le conseiller national Boerlin a démontré que le mouvement d'intégration ne recherche que la santé et la force vitale des nations intéressées. Puisse notre pays supporter avec succès l'expérience tentée pour le bien-être de chacun. Que M. Boerlin soit vivement remercié de ses commentaires instructifs. Les auditeurs le lui doivent d'autant plus qu'à plus d'une reprise il a su témoigner sa sympathie au mouvement Raiffeisen.

\* \* \*

Le dernier objet de l'ordre du jour prévoit une *discussion générale*. Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 57<sup>e</sup> assemblée générale, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux hôtes d'honneur, aux invités et aux congressistes, comme aussi aux rapporteurs et aux orga-

nisateurs de ce Congrès parmi lesquels il nomme tout spécialement le chef responsable, M. E. Bucheler, secrétaire de l'Union. Il conclut par ce vœu qui est une consigne :

« Raiffeisenistes !

« Puisse, sous l'égide de la paix, une situation politique stable et des conditions économiques satisfaisantes nous permettre de poursuivre notre belle mission au service d'une organisation Raiffeisen en plein essor, au service des populations laborieuses de nos communautés rurales. »

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le Cantique suisse :

*Au ciel montent plus joyeux*

*Les accents émus d'un cœur pieux !*

\* \* \*

Après le repas de midi servi dans les différents hôtels et restaurants de la ville, le programme réserve encore quelques agréments aux congressistes. Profitant des ultimes moments avant le départ des trains, ils s'en vont, en croisière sur le Rhin, en car pour un « Tour de ville » ou en visite au jardin zoologique. Le soleil leur tenant fidèlement compagnie, ils jouissent d'une saine détente après l'accomplissement du devoir. Ils emportent dans leur foyer une impression lumineuse des deux journées du Congrès de Bâle.

Tirant la synthèse de ce 57<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse, nous proclamons que nous y avons vu vibrer la volonté des militants ruraux de mettre en valeur la force qui émane de la solidarité et de l'esprit d'entraide, d'inculquer aux populations villageoises les principes d'une politique financière et de crédit saine et éprouvée, d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des classes moyennes, de servir ainsi le peuple et la patrie. Les raiffeisenistes réaliseront leur idéal parce qu'ils sont tous des adeptes convaincus et enthousiastes de leur noble cause et parce qu'ils ont à cœur de toujours bien observer la charte qui est à la base de leur organisation nationale.

Fx

## Yvonand accueille les raiffeisenistes vaudois

En ce samedi matin 23 avril, plein d'une lumière annonciatrice d'une journée sans nuages — elle le fut également au sens figuré — une fébrile animation règne aux abords immédiats de l'Hôtel de Ville. Yvonand s'affaire et met la dernière main pour recevoir, selon une tradition qui lui est propre, les délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen dont elle s'est

chargée d'organiser l'assemblée générale annuelle.

Les préparatifs sont à peine terminés que déjà la Grande Salle, pavoisée et décorée avec un goût remarquable, est prise d'assaut par la foule des raiffeisenistes venant des diverses régions du Pays de Vaud. Prise miraculeuse pour les pêcheurs d'Yvonand qui n'eurent apparemment aucune peine

à rabattre sur eux l'énorme filet symbolique qu'ils avaient tendu en demi-cercle de Rougemont à Provence, en passant par les bords du Léman et Le Brassus. L'appât était décidément trop tentant pour ne pas se laisser prendre au piège, et de nombreux invités n'hésitèrent pas à se joindre aux 246 délégués représentant 72 des 75 Caisses affiliées à la Fédération.

Il a sonné 10 heures lorsque le très apprécié président, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, entame l'ordre du jour par une introduction de fort bon goût et

pleine d'intérêt, dans laquelle il retrace tout le passé historique de la cité organisatrice qu'il remercie de son accueil spontané et généreux. Ayant souhaité la plus cordiale bienvenue aux délégués, le président salue, entre autres invités, *M. le conseiller d'Etat Charles Sollberger, chef du Département des finances, M. le conseiller national Ed. Debétaz, M. Magnenat, préfet d'Yverdon, M. Marcel Dutoit, juge informateur, MM. Gachet et Chevallaz de la Chambre vaudoise d'agriculture, M. le pasteur de Haller, M. Pierre Chavan, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin, les représentants des autorités communales, les anciens du Comité cantonal, MM. Besson et Meylan ainsi que M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall.*

Puis l'assemblée se lève pour honorer la mémoire du regretté *M. Alban Muller*, ancien conseiller national et dynamique président du Conseil de surveillance de l'Union, décédé deux jours plus tôt, des suites d'une perfide maladie contre laquelle la science s'avère toujours impuissante.

Selon la tradition maintenant établie, le président s'arroge un droit que personne d'ailleurs ne lui conteste et propose à l'assemblée la nomination de deux scrutateurs qu'il choisit en la personne de *MM. Péllichet (Vullierens) et Monthoux (Bière).*

C'est au tour du sympathique et combien compétent secrétaire-caissier de la Fédération, *M. Philippe Viallon (Ballens)* de faire revivre à sa manière le déroulement de la dernière assemblée de Bière. Son procès-verbal, aussi intéressant que fouillé, reçoit l'approbation unanime de l'assistance.

Dans son rapport administratif, *M. le président Chevalley*, se plaît à citer par quelques chiffres éloquentes l'heureuse évolution des Caisses au cours de l'exercice écoulé. Au nombre de 75, elles groupaient au 31 décembre dernier 6788 membres, effectif en augmentation de 85 unités par rapport à l'année précédente. Le bilan global est de 76,6 millions de francs, alors que le chiffre d'affaires excède les 170 millions. Au 1<sup>er</sup> janvier 1960, elles géraient entre autres avoirs confiés, 48,5 millions de dépôts d'épargne répartis sur 22 702 livrets. Compte tenu de l'apport intégral aux réserves du bénéfice réalisé de 243 000 francs, ces dernières s'élèvent actuellement à Fr. 4 284 638.75, portant les fonds propres ou capital de garantie au seuil des 5 millions de francs.

Après les commentaires habituels et concis touchant la situation matérielle du mouvement cantonal, *M. Paul Croisier (Bière)* rapporte au nom des sections chargées de la vérification du ménage interne et obtient sans peine l'approbation générale. Pour le

prochain exercice, cette mission se voit confiée selon la coutume, à la Caisse organisatrice qui sera secondée dans l'accomplissement de ce mandat par sa voisine de Bonvillars.

Il est décidé en outre de maintenir le statu quo quant au mode de perception de la cotisation annuelle.

Minute de reconnaissance combien justifiée, les membres des comités locaux et caissiers se succèdent tour à tour, à l'appel de leur nom, pour prendre possession, sous les acclamations de l'assistance, du traditionnel portefeuille que la Fédération leur destine, en hommage à 25 années de fidèle attachement à la cause commune. Ce sont Messieurs :

Ami Turin, Valeyres s. Rances  
Frank Cavin, Mézières  
Paul Croisier, Bière  
Fernand Vauthey, Seigneux  
Jean Perret, Molondin  
René Wagnière, Orzens  
Ami Pinget, St-Saphorin/Lavaux  
Albert Bersier, Villarzel  
Emile Boudry, Chesalles/Oron  
Louis Fontannaz, La Sarraz.

Porteur du message de félicitations et des vœux des organes centraux de Saint-Gall, *M. Roland Séchaud*, reviseur à l'Office fiduciaire de l'Union, après avoir analysé la situation des Caisses sur le plan national, s'arrête à l'importante question du marché de l'argent et des capitaux en dénonçant les abus actuels émanant de la spéculation foncière. Ayant effleuré le problème de l'intégration européenne, le rapporteur releva en outre la nécessité de la réglementation prochaine des achats à tempérament et des contrats avec prépaiements.

Hôte d'honneur de la journée, *M. Charles Sollberger*, conseiller d'Etat, apporte aux congressistes le salut du Gouvernement vaudois et leur présente une image rapide mais combien suggestive de la situation financière du canton. Cette dernière, fort réjouissante aujourd'hui, ne doit toutefois pas donner lieu à des excès d'optimisme si l'on songe que le plan d'équipement du canton est devisé provisoirement à 580 millions de francs, charge qui logiquement devra nécessiter la création de rentrées. Néanmoins, le chef du Département des finances communique à l'assemblée sa foi en l'avenir du canton à la condition que les citoyens souscrivent à l'effort demandé, puis termine en souhaitant prospérité et longue vie aux Caisses Raiffeisen.

Remerciant l'orateur, le président saisit l'occasion pour rompre une lance en faveur d'une équitable imposition de la paysannerie, puis donne rendez-vous aux délégués, en 1961, à Ollon. La discussion générale

prévue à l'ordre du jour permet la mise au point de diverses questions d'ordre interne.

Au terme de la partie administrative, l'assistance eut encore le privilège d'entendre un concert donné par le corps de musique d'Yvonand placé sous l'experte direction de *M. Widmer* et les productions choisies du chœur mixte « l'Harmonie », que dirige *M. Baatard*.

A l'heure prévue, ce fut l'assaut de l'Hôtel de Ville que les convives occupèrent jusqu'au dernier recoin disponible, ce qui n'émotionna d'ailleurs nullement les tenants qui, une fois de plus, ne firent que confirmer leur brillante réputation. A l'issue du repas copieusement servi, différentes personnalités invitées allaient défiler devant le micro. C'est alors qu'intervient la nomination traditionnelle d'un major de table, grade que se voit conférer *M. le conseiller national Debétaz*. Conscient et ému de cette promotion aussi lourde de conséquences qu'inattendue, le nouvel élu qui se dit impressionné par l'ambiance de l'assemblée, sait, par sa verve et son esprit, créer d'emblée le climat propice en pareille occasion. Après avoir rendu hommage à l'activité précieuse des Caisses dans l'économie vaudoise, ainsi qu'aux caissiers pour l'accomplissement parfait de leur délicate mission, *M. Debétaz* donne la parole au président de la Caisse organisatrice, *M. Delay*, syndic d'Yvonand, qui souhaite la bienvenue à chacun en rappelant la commémoration prochaine du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Caisse locale.

Puis vient *M. R. Christin*, vice-président de la Municipalité d'Yvonand qui apporte le salut des autorités. De son côté, *M. P. Magnenat*, préfet d'Yverdon, se plaît à rappeler le souvenir de ses heureux contacts avec les Caisses Raiffeisen et rend hommage à l'état d'esprit des militants qui œuvrent, sous l'égide des principes chrétiens du système, à l'amélioration des conditions de vie de nos population rurales.

Remerciant le comité de son aimable invitation, *M. Marcel Dutoit*, juge informateur, traitant d'un sujet déjà débattu au cours de la matinée, exhorte les Caisses à intervenir partout où cela est possible afin de mettre fin à la pratique abusive des carnets d'épargne avec promesse d'achat.

L'après-midi est déjà fort avancée, lorsque le major de table rend son commandement, en mettant un digne point final à cette brillante manifestation dont le réconfortant souvenir restera longtemps gravé au cœur de tous ceux qui eurent le privilège de vivre cette heureuse et féconde journée d'Yvonand.

*Sd.*

## Ce seul amour qui est celui d'une mère

**Causerie radiophonique du 8 mai par l'abbé Crettol, recteur de l'École cantonale d'agriculture de Châteauneuf, Sion**

*Enfin, l'abbé Crettol a réapparu au micro du quart d'heure agricole de la Radio et nous nous en réjouissons. Aussi, nous faisons-nous le plaisir de reproduire, pour le bonheur de nos lecteurs et lectrices, l'admirable allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la Fête des mères, sublime hommage au cœur de celles que nous aimons entre toutes les femmes. Cette voix qui nous a tant émus, nous pourrions la faire revivre plus longuement en nous.*

*Nous étions à nous demander les raisons d'une si longue absence de l'abbé Crettol au micro. Ce nous est l'occasion d'exprimer publiquement le vœu à la direction de notre Radio romande de reprendre plus souvent le système de la causerie bien charpentée, bien documentée, fruit d'une concentration et de longues heures de réflexions et de travail. On nous ressasse par trop d'interviews, de forums, de nouvelles, dont nous ne voulons pas dénigrer la valeur, mais qui ne sauraient souffrir la comparaison avec les études préparées et fouillées, les premiers trop spontanés et trop souvent médiocres parce qu'aucune œuvre de valeur ne naît sans la réflexion et le temps, tandis que seules les secondes peuvent constituer l'aliment complet de notre esprit.*

*Et les causeries de l'abbé Crettol sont de ces morceaux de choix, de ces plats de résistance, si l'on en juge par l'immense audience quelles ont, que notre Radio se doit de les remettre particulièrement en honneur à l'heure de la « causerie agricole ». (Ré-daction.)*

En cette radieuse fête du cœur et de l'intimité qu'est la fête de nos mamans bien-aimées, c'est pour moi une joie profonde de vous entretenir de *ce seul amour parfait qui est celui d'une mère.*

On a dit que ce sont les pâtisseries et les fleuristes qui ont inventé la fête des mères. Certainement que les corporations des pâtisseries et des fleuristes sont intéressées de très près au succès croissant que cette fête rencontre dans notre société moderne. Nous n'avons aucune peine à le comprendre. Nous félicitons donc ces commerçants avisés, non seulement pour leur sens des affaires, mais encore pour leur finesse psychologique. En effet, cette fête des mamans ne connaîtrait pas la faveur grandissante dont elle jouit d'année en année si elle ne répondait pas à un besoin profond de nos cœurs.

Que l'amour d'une maman soit la merveille des merveilles que Dieu créa, c'est

Dieu lui-même qui nous l'apprend. Voulant nous donner, dans l'Écriture sacrée, une preuve éclatante de la tendresse qu'il a pour nous, ses créatures et ses enfants, il en a emprunté les éléments à l'amour maternel : « Quand bien même, nous dit-il, une mère oublierait ses enfants, moi je ne vous oublierai jamais ».

Il n'y a pas, en effet, de comparaison meilleure. Jamais homme n'aura été aimé de quelqu'un comme il l'est de sa mère.

Il me souvient, à ce sujet, de la confiance que m'a faite l'un de mes camarades de collège, au temps heureux de nos études où nous pouvions souvent prendre les chemins de la haute montagne et nous enthousiasmer aux plus beaux spectacles d'une nature héroïque et grandiose.

Un matin, quittant sa maison pour une ascension quelque peu périlleuse, il entendit sa maman lui faire, comme de coutume, les plus pressantes recommandations de prudence.

Et mon ami, par manière de boutade, lui répondit qu'après tout une mort dans le cadre majestueux de l'alpe serait un sort enviable, surtout que le soir, ramené dans la maison parternelle, son corps meurtri, ensanglanté et glacé serait réchauffé par les baisers et les étreintes de sa mère.

— Malheureux ! lui répliqua sa bonne mère. Si cela t'arrivait, je n'aurais plus assez de jours pour te pleurer.

Ils se quittèrent sur ces paroles.

Le soir, sur sa couchette, là-haut dans la cabane près des cieux, lui revint tout à coup à l'esprit la boutade qu'il avait lancée à sa maman, le matin. Il ne put dormir et me confia par la suite :

— Jamais, comme en cette nuit-là, s'est imposée à mon cœur et à mon esprit la splendeur de l'amour maternel. Comme dans une symphonie, le thème revient obsédant, enchanteur, magique, me revenait, obsédante, au cours de ma méditation, la parole de ma mère entendue le matin : « Malheureux ! si cela t'arrivait, je n'aurais plus assez de jours pour te pleurer... »

Et mon ami de conclure :

— Je crois que la seule tombe des cimetières qui ne soit jamais solitaire, c'est celle de l'homme dont la mère vit encore !

*Ce seul amour parfait qui est celui d'une mère !*

L'amour de l'époux est certes fort, mais il est charnel et jaloux, celui du frère est souvent empoisonné d'envie, celui du fils

souillé de rébellion, celui de l'ami gâté par l'intrigue et celui du maître gonflé de descendance.

Seul l'amour de la mère pour ses enfants est l'amour parfait. Il est le seul amour désintéressé et pur. La mère fait pour ses enfants ce qu'elle ne fait pour nul autre être humain. De plus, son cœur est innombrable. Quel que soit le nombre de ses enfants, chacun en a sa part et tous l'ont entier !

L'enfant est son œuvre, l'œuvre unique de sa vie, chair de sa chair, os de ses os, une part d'elle-même qui a grandi dans son sein, d'abord, et qui, ensuite, grandit à son côté jour après jour.

Elle réchauffe ses petites mains froides entre les siennes. Elle entend sa première parole, miracle éternel et toujours nouveau. Elle guide ses premiers pas incertains avec une patience inaltérable. Elle voit, peu à peu, en ce corps sorti d'elle, naître, germer, se manifester une âme — une nouvelle âme humaine. Elle surprend sur son visage, le lent retour de ses propres traits joints à ceux de son époux avec lequel, vraiment, en ce fruit commun, elle ne fait plus qu'un être... ce que l'amour cherche dans l'étreinte, il le trouve dans l'enfant !

Devant cet être nouveau, son œuvre, la plus belle et la plus exaltante — elle a bâti quelque chose de plus grand qu'une cathédrale — elle se sent créatrice, bienfaisante, puissante et heureuse.

L'enfant est une suite, un achèvement, un accomplissement de son être. La mère revit dans son enfant et s'y contemple avec une indicible satisfaction, elle se complaît en lui et s'y exalte.

Rien, plus rien ne la séparera jamais de ce fruit merveilleux de sa chair et de son cœur.

*Ce seul amour parfait qui est celui d'une mère !*

Vous qui m'écoutez et qui possédez encore vos mamans, fêtez-les aujourd'hui d'allégresse de la maison retrouvée pour la circonstance, entourez-les et honorez-les chaque jour d'affectueuse tendresse, car vous ne savez combien de temps vous aurez le bonheur de les chérir encore. Souvenez-vous qu'on ne commence de vieillir qu'à partir du jour où elles s'en vont pour toujours !

Vous également qui avez brisé toute relation avec vos mamans, avant qu'il ne soit trop tard, avant que le remords s'en vienne empoisonner vos souvenirs, revenez vers elles, quelles que soient les raisons pour lesquelles vous avez brisé avec la maison. Vous verrez, comme Péguy dans sa paraphrase de l'enfant prodigue le dit si bien : « C'est encore le père qui pleurerait le plus », vos

mamans vous presseront sur leur cœur, ce cœur qui demeure pour vous la plus précieuse fontaine d'amour...

Et vous, mamans abandonnées de vos enfants, mamans trouvées mourantes au sixième étage d'escaliers sombres, appelant en vain vos enfants ingrats, mamans toutes seules parce que votre amour ne trouve aucun écho dans le cœur de vos enfants, mamans qui devez tant de fois avaler vos larmes et votre peine, soyez bénies parce que vous êtes de la bonté divine le plus bel exemplaire !

Même si l'on ne vous rend pas amour pour amour, votre amour pour vos enfants reste votre plus belle récompense, car, je crois avec l'académicien français Legouvé, que rien ne fait tant de bien que de faire du bien !

### Extrait des délibérations de la séance des organes supérieurs de l'Union suisse, du 21 mai 1960

A la veille du Congrès annuel de cette année, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union ont siégé le 21 mai à Bâle, sous la présidence de M. G. Eugster, ancien conseiller national, président, dans le but de liquider les affaires suivantes :

1. La Caisse récemment fondée de Monteggio (Tessin) est admise au sein de l'Union suisse. Les 4 fondations intervenues durant l'exercice en cours portent à 1062 le nombre des Caisses affiliées à l'organisation Raiffeisen suisse.

2. Il est pris connaissance avec satisfaction du rapport de l'Office fiduciaire et de révision « REvisa » concernant l'examen des comptes annuels de 1959 de la Caisse centrale et les expertises effectuées dans le courant du dernier exercice.

3. Des crédits sont accordés aux Caisses affiliées pour une somme totale de 1 495 000 francs.

4. Les Organes supérieurs de l'Union sont orientés sur l'activité de la Caisse centrale depuis la dernière séance et sur la situation du marché de l'argent et des capitaux.

5. Les nouveaux statuts de la Fédération de la Suisse centrale, comprenant les cantons de Lucerne, d'Obwald et de Nidwald, sont acceptés.

6. M. le conseiller national Paul Schib (Möhl) est nommé nouveau membre de la Commission de direction.

7. Les dernières décisions utiles sont prises en vue d'assurer l'organisation du Congrès annuel. Des propositions sont étudiées en ce qui concerne les élections complémentaires au sein des Conseils ainsi que pour la nomination du président du Conseil de surveillance.

8. Les Organes de l'Union approuvent un projet de modification des statuts de la Caisse de retraite qui sera présenté à l'assemblée générale de cette institution.

### In memoriam

#### † Maurice CHARDONNENS

*Président du Comité de direction  
Domdidier (Fribourg)*

Le jour de Pâques est décédé une des personnalités les plus connues de la Basse-Broye, M. Maurice Chardonnens, âgé de 69 ans, ancien buraliste postal à Domdidier.

Ce bon et brave citoyen a fait profiter de ses connaissances et de son dévouement tout un cercle de groupements culturels, professionnels et sociaux. C'est ainsi qu'il présida aux destinées de la Caisse Raiffeisen locale d'avril 1943 jusqu'à l'assemblée générale de 1960. Sentant ses forces le trahir, il venait de transmettre sa tâche à de nouvelles forces. Notre institution de crédit rural lui doit beaucoup. Nous lui en serons reconnaissants.

Nous assurons les siens de notre vive sympathie.

#### † Charles MONTAVON-STEKOFFER

*Vice-président du Conseil de surveillance  
Boécourt (Jura)*

Père modèle d'une grande famille, paysan encore dans la force de l'âge, il s'en est allé brusquement, terrassé par une mort subite. Dévoué à la chose publique, il s'était donné tout particulièrement à la Caisse de crédit mutuel en qui il trouvait le moyen de rendre service à la communauté. Représentant du petit village de Montavon, il était apprécié pour ses avis et jugements pondérés et justes. Il laisse le souvenir d'un homme de bon accueil.

Nous présentons à son épouse et à ses enfants nos sincères condoléances.

#### † Stanis BOURQUARD

*ancien caissier de la Caisse Raiffeisen  
des Bois (Jura)*

Modeste mais dévoué citoyen, cordonnier de son état, Stanis Bourquard a voué tout son cœur au bien de sa commune dont il fut membre du conseil communal durant le longues années et même maire. Pendant 20 ans et jusqu'à la limite de ses forces, il fut gérant consciencieux et habile de la Caisse Raiffeisen locale qui connut par lui un beau développement. La mort est venue le chercher dans sa retraite alors qu'avaient déjà sonné ses 83 ans. Son souvenir ne s'effacera pas.

A son épouse et à sa famille vont nos vives condoléances.

## Nouvelles des Caisses affiliées

### ASSEMBLÉES JUBILAIRES

#### Ayent (Valais)

Le 10 avril 1960, les membres de la Caisse de Crédit Mutuel d'Ayent se sont réunis pour fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de cette belle et combien appréciée institution.

Le soleil était de la fête et il s'est montré, ce jour-là, particulièrement généreux ;

Les membres, délégués et invités, ont, tout d'abord, assisté, en l'église paroissiale d'Ayent, à un Office de Requiem, célébré par le rév. curé Jos. Séverin, à la mémoire des membres décédés depuis la fondation de la Caisse.

Dans la salle communale, récemment rénovée, s'est déroulée ensuite la partie administrative sous la présidence de M. J. Beney. Après avoir remercié les quelque 212 membres présents de leur fidèle attachement, il salue les nombreux délégués, MM. Büchler, secrétaire central de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel, Jacquod, conseiller national, et Lonfat, représentant de la Fédération des Caisses du Valais romand.

M. E. Riand, secrétaire, passe à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, puis, M. C. Fardel, qui fêtait également ses 50 ans d'activité comme caissier, donne connaissance des comptes de l'exercice. Dans son rapport présidentiel, M. J. Beney, toujours avisé, a traité du rôle de la Caisse de Crédit Mutuel en ce qui concerne la formation professionnelle des enfants issus de

milieu économiquement modeste ou faible. Les dépenses que nécessite un apprentissage, dit-il, ne doivent plus être, pour nous agriculteurs ou ouvriers, un motif de refuser à nos enfants les avantages incalculables que procure une bonne formation professionnelle. Le recrutement des manœuvres ne doit plus être un monopole de la campagne.

La grande salle de gymnastique, décorée pour la circonstance, devait ensuite recueillir tous les membres et délégués auxquels étaient venus se joindre les nombreux invités, représentants des autorités religieuses et civiles, cantonales et communales, pour un banquet qui méritait ce nom. Notons en passant que le lieu était parfaitement choisi pour les efforts physiques !

Au dessert déjà, M. R. Blanc, major de table qualifié, passa la parole au premier orateur de la journée, le jubilaire, M. C. Fardel, caissier depuis 1910. M. Fardel fait l'histoire de l'Institution en rappelant les motifs et circonstances qui ont présidé à la fondation de la Caisse dite Raiffeisen et relève le mérite des fondateurs trop tôt disparus. Le développement de la Caisse peut être résumé ainsi : au 31 décembre 1910, la Société comptait 17 membres, au 31 décembre 1959, elle comprend 212 membres.

M. Büchler, secrétaire de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel présente les vœux de la Direction générale de Saint-Gall et félicite les responsables de la Caisse d'Ayent. La Direction générale a offert à la Société locale un magnifique vitrail

ainsi qu'un plat en argent dédié à son fidèle et dévoué caissier.

M. Jacquod, conseiller national, parle ensuite de l'influence bénéfique des Caisses de Crédit Mutuel sur le marché des capitaux et du caractère social d'une telle institution.

M<sup>e</sup> A. Traveletti, député, se plaît à relever que son père et deux de ses oncles étaient membres fondateurs de la Caisse de Crédit Mutuel d'Ayent. M<sup>e</sup> Traveletti souligne ensuite la portée particulière de cette société en la comparant avec les grandes banques commerciales. La Caisse de Crédit Mutuel réunit des gens ayant les mêmes besoins et les mêmes soucis ; elle doit être une œuvre de solidarité, un véritable centre d'entraide. Ce rôle

a été défini et compris par les fondateurs de la Caisse de Crédit Mutuel. Les responsables d'aujourd'hui, malgré les profondes modifications du système bancaire, restent profondément attachés au but jadis fixé.

M. Lafont apporte les vœux de la part du Comité de la Fédération des Caisses de Crédit Mutuel du Valais romand. Traitant de la mutualité, l'orateur s'applique à démontrer la parfaite application de ce principe dans l'œuvre des caisses de crédit mutuel.

L'autorité religieuse représentée par le révérend curé de la paroisse, l'abbé Jos. Séverin, définit le sens de la véritable société chrétienne. L'entraide est une réelle forme de charité.

Le secrétaire local, M. E. Riand, fit ensuite l'éloge du caissier, M. C. Fardel qui, pendant cinquante ans, n'a rien négligé pour le développement de la Caisse de Crédit Mutuel d'Ayent. L'heureux jubilaire s'est vu offrir, de la part de la société, la traditionnelle et combien méritée montre en or.

Ce geste qui aura ému et le bénéficiaire et l'assistance marque le point final de cette « fête de famille ».

Puisse la Caisse de Crédit Mutuel vivre et prospérer dans l'union et continuer à semer des bienfaits sur cette terre d'Ayent, tels sont les vœux du chroniqueur du jour.

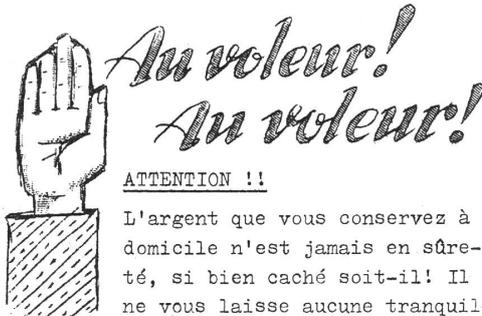
r.

## Un peu de propagande

Composition due au talent de M. Ernest Guélat, instituteur, à Courtételle (Jura)

CAISSE DE CREDIT MUTUEL - COURFAIVRE

Courfaivre, juin 1959

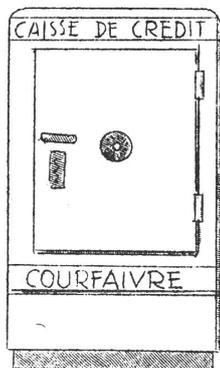


**ATTENTION !!**

L'argent que vous conservez à domicile n'est jamais en sûreté, si bien caché soit-il! Il ne vous laisse aucune tranquillité et vous ne pouvez vous absenter sans souci, ni dormir sur vos deux oreilles! Pensez-y, spécialement à la veille des vacances...

*Sans nul dérangement*

vous pouvez le mettre à l'abri en le déposant chez nous. Vous y trouverez double avantage: vous serez tranquillisés et vous bénéficierez de l'intérêt au taux avantageux de 2½%. Allons, pas une minute d'hésitation, bousculez les piles de linge, videz les bas de laine, retournez le matelas et venez déposer vos économies ou vos disponibilités à la Caisse Raiffeisen! Le caissier est à votre disposition à tout moment.



*Notre banque locale vous rappelle ses services et vous offre:*

- des taux favorables, sans frais ni commission
- une grande facilité en traitant sur place
- une sécurité financière absolue
- une discrétion professionnelle irréprochable
- un accueil cordial à l'heure de votre choix

En recourant à nos services, vous travaillez dans votre intérêt d'abord, mais vous collaborez aussi au développement de notre institution d'entraide dont le renforcement deviendra la fierté de notre cher village.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et, en attendant, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Les Comités

## La Sarraz (Vaud)

Vers la mi-mars, les membres du Crédit mutuel reçurent un livret-programme les invitant à assister à l'assemblée générale ordinaire et à la manifestation du jubilé de la fondation de la caisse.

La partie administrative se déroula à la chapelle du Jaquemart, mercredi 30 mars en fin de journée. La caisse compte actuellement 158 sociétaires. Le mouvement général de la caisse (2250 opérations) s'est élevé à Fr. 4 723 434.62. Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 4459.40 qui, ajouté à la réserve de la fin de l'année précédente, porte celle-ci à la somme de Fr. 105 739.50. Au bilan, nous trouvons les sommes égales de Fr. 1 632 983.50.

Après avoir entendu les deux rapports réglementaires du président du comité de surveillance et du caissier, tous très objectifs — aussi ne donnent-ils lieu à aucune objection — ils sont admis à l'unanimité ; ce qui permet au président de clore cette première partie et d'inviter les participants à se rendre au casino pour la deuxième phase de la manifestation.

Deux scrutateurs ont été désignés ; ce sont MM. Auberson et Malherbe.

A 20 heures, chacun se retrouve en la salle du casino, magnifiquement décorée. Les longues tables dressées pour le repas sont fleuries. La scène est particulièrement soignée et on ne peut que féliciter M. Pittet pour sa grande adresse en la matière et son bon goût naturel.

Le Club des accordéonistes est en place et joue un de ses morceaux entraînants. Tout au long du repas, il mettra de la gaieté et de la joie grâce à ses airs toujours nouveaux.

Et c'est le banquet somptueux, abondant, fort bien servi, qui a l'heur de satisfaire tous les appétits. Une ambiance de bon aloi règne et fait bien augurer sur la suite des événements.

M. le président prend alors la parole. Il souhaite la bienvenue à M. Roland Séchaud, représentant de l'Union des Caisses Raiffeisen suisses, à Saint-Gall ; à M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux et président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, ainsi qu'à trois membres de son comité. Il salue également M. le syndic de La Sarraz et M. Thonney, municipal, de même que les représentants des Municipalités d'Eclépens, Pompaples et Moiry. Il a des paroles aimables pour un sympathique citoyen, seul membre fondateur ici présent : M. Julien Guignard ; des bravos nourris accueillent ce fait peu ordinaire.

M. le président, dans une brève envolée, a des remerciements envers la population pour la confiance qu'elle accorde au Crédit mutuel. Des paroles très sincères sont adressées à M. Jean Guignard, depuis 34 ans caissier compétent de la Caisse. Des fleurs et un souvenir lui sont remis. M. le président termine en déclarant que le but de la société est essentiellement de rendre service dans une mesure plus large et dans des conditions toujours plus

avantageuses. Ce discours est vivement applaudi.

Prend ensuite la parole M. Penseyres qui, en termes choisis, fait l'historique de la caisse. Il compare celle-ci à une vie humaine faite d'heures claires, d'heures grises et d'heures sombres ! Faire un mélange de beaucoup d'heures claires, d'un peu d'heures grises et de quelques heures sombres, on obtient une belle grisaille lumineuse qui reflète assez bien la vie de la Caisse au cours de ses cinquante années d'existence. Soyez persuadés que la société est une alerte cinquantenaire, pleine de vitalité et en parfaite santé.

C'est en 1906 que la première caisse vaudoise fut créée à Valerys-sous-Rances par le pasteur Henri Rochat (père du Dr Rochat, bien connu à La Sarraz), qui assumait à l'époque la traduction en français des statuts et règlements. Le développement de la Caisse, pendant ce demi-siècle, prouve bien que sa création a répondu à un réel besoin, sinon à une nécessité. Consultez le livret-invitation, vous y trouverez tous les renseignements désirables.

M. Roland Séchaud, représentant des Caisses Raiffeisen suisses, à Saint-Gall, adresse à l'assemblée ses compliments et vœux pour la bonne marche passée et future de la Caisse de Crédit Mutuel de La Sarraz. Dans une allocution extrêmement fouillée, complète sous tous les rapports, l'orateur n'a pas de peine à convaincre son auditoire des nombreux avantages obtenus. Il fait don d'un magnifique cadeau, en l'occurrence un vitrail, à l'occasion du cinquantenaire.

C'est ensuite l'allocution de M. Samuel Chevalley, délégué de la Fédération vaudoise. Comme ses prédécesseurs, il intéresse vivement l'assemblée par des propos savoureux, simples pleins d'esprit, qui plaisent particulièrement, et il remet à la jubilaire un plateau dédié.

Deux membres du comité : MM. Rollier et Raymond reçoivent un plateau en métal de la Caisse centrale de Saint-Gall.

M. le syndic de La Sarraz se fait l'interprète de la population tout entière et félicite le Crédit Mutuel de la complète réussite de cette belle fête du jubilé.

Tous les orateurs furent vivement applaudis. Un cadeau est ensuite remis à chacun des participants : un beau portemonnaie dédié, symbole de l'épargne. Vraiment le comité a bien fait les choses. Des remerciements doivent lui être adressés.

Une partie récréative, clôt la manifestation. Tour à tour, un as de l'accordéon, un prestidigitateur très adroit, un diseur toujours apprécié procurèrent quelques moments de délassement, de joie, de saine gaieté.

### Le Pâquier (Fribourg)

Dimanche 13 mars, notre Caisse a tenu son assemblée jubilaire en présentant son 50<sup>e</sup> exercice, sous la présidence de M. Fernand Pasquier. Après avoir salué les membres, il releva spécialement la présence de M. Froidevaux, fondé de pouvoir à l'Union suisse et de M. Louis Pasquier, de Sâles, représentant du Comité cantonal.

Après la lecture du procès-verbal approuvé sans observation, le président donne lecture de son rapport annuel, il remercie le caissier, M. Jean Morand, pour son excellent travail ; c'est vraiment le pilier de notre caisse. L'année a été favorable dans tous les secteurs. Le mouvement général est des plus réjouissants. Il remercie les comités de leur collaboration, les déposants pour la confiance témoignée, les débiteurs qui font appel à nos services et honorent leurs engagements avec ponctualité. L'effectif des membres est de 49.

Le caissier donne connaissance des comptes, les

accompagnant des explications nécessaires. Parmi les nombreux chiffres, citons le bilan qui a passé de Fr. 597 367.— en 1958 à Fr. 696 607.— en 1959, le roulement de Fr. 917 555.— en 592 opérations ; les réserves, à fin 1959, sont de Fr. 34 912.40.

Les comptes furent acceptés après que M. Henri Badan, président du Conseil de surveillance, eut recommandé leur approbation et souligné la bonne marche de la caisse.

L'assemblée ordinaire fut suivie de la séance jubilaire. Le président, après avoir souhaité la bienvenue à MM. les délégués, donne la parole à M. Froidevaux, qui remercie les organes dirigeants de la Caisse locale pour l'aimable invitation. Il exprime sa joie d'être avec nous en cette séance jubilaire. La belle conférence qu'il nous donna mériterait d'être rapportée en entier. Merci à M. le curé qui eut l'heureuse initiative de faire éditer un numéro spécial du bulletin paroissial relatant dans les grandes lignes cette magnifique conférence et le rôle joué par notre Caisse locale. M. Froidevaux rendit encore hommage aux membres fondateurs de notre Caisse, laquelle était la septième du canton et la cent douzième de Suisse. Il offrit, au nom de l'Union, un superbe vitrail dédié. M. Pasquier apporta le salut de la grande famille raiffeiseniste fribourgeoise ; il souligna le magnifique essor de notre caisse et fit vibrer notre âme paysanne. Au nom de l'assemblée, M. le président remercia chaleureusement les délégués.

S. P.

### Veyrier (Genève)

Parmi les 35 Caisses qui desservent toutes les communes genevoises, toutes en plein essor et animées du meilleur esprit raiffeiseniste, celle de Veyrier, cossu village bien assis au pied du Salève, occupe une position particulièrement enviable. C'est le 12 mars 1935 que cette institution, la dix-septième du canton, fut créée par des hommes de cœur et de dévouement, par des hommes acquis à l'idéal de solidarité. A l'époque, les conditions économiques n'étaient guère favorables, ce qui ne pouvait logiquement qu'inciter les instigateurs à rechercher par l'entraide et la coopération la mise en valeur des forces latentes de la population. Une bonne dose de courage était cependant nécessaire à la fondation d'une Caisse d'épargne et de crédit. Fort heureusement, les initiateurs n'en manquaient pas, pas plus d'ailleurs que d'une volonté farouche de tenir, lorsque les premières difficultés se présentèrent. Les débuts s'avèrent bien modestes, mais l'œuvre parvint néanmoins à s'affirmer sans cesse au cours de son premier quart de siècle d'activité. La Caisse compte aujourd'hui 94 sociétaires et 284 déposants d'épargne. La somme de son bilan a franchi largement le cap du million. Au 31 décembre 1959, elle affichait un chiffre d'affaires de 3,1 millions de francs ainsi qu'un fonds de réserve atteignant Fr. 42 000.—

L'assemblée générale de cette année, convoquée pour le dimanche 20 mars 1960, coïncidait donc avec la digne célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse, manifestation qui ne manqua pas d'inciter les sociétaires à y assister nombreux. Parmi les invités, on notait la présence de M. Duchemin, conseiller d'Etat, de MM. Berthoud et Dugerdil, du Département cantonal de l'agriculture, de MM. Constantin, président, et Chillier, secrétaire de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen. Ce fut l'occasion idéale d'adresser des sentiments de gratitude à tous les artisans de la première heure, à tous ces hommes qui, dans un élan de dévouement désintéressé, ont contribué à assurer le développement actuel de la Caisse. Dans cet ordre d'idées, MM. E. Pisteur, président, G. Genêt, G. Martin et E. Portier qui fêtent ensemble 25 ans de féconde

activité au sein des organes de la Caisse, méritent une reconnaissance particulière. Souvenir précieux de cette journée anniversaire, chaque participant reçut une brochure spécialement éditée pour la circonstance. A cette occasion, il convient de féliciter bien chaudement l'auteur de cette magnifique chronique, M. Genêt qui, mieux que quiconque, en puisant dans les expériences au cours d'une longue activité comme caissier de l'institution, sut mettre en relief le but et le caractère des Caisses Raiffeisen. Son successeur à la gérance des deniers, M. Maurice Chavaz, poursuit avec enthousiasme et succès l'œuvre commencée, ce qui permet d'envisager en toute confiance l'avenir de la Caisse au service de la communauté villageoise.

cb.

### Le Pâquier (Neuchâtel)

*Assemblée ordinaire* : C'est en effet samedi 9 avril, à la grande salle du collège, que M. Alexandre Cuche, président du Comité de direction, a ouvert cette 25<sup>e</sup> assemblée ordinaire de la Caisse. M. Cuche salue tout d'abord la présence de M. Séchaud, représentant de l'Union suisse de Saint-Gall, M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, de MM. M. Junod et R. Tschanz, conseillers communaux et M. M. Bovet, administrateur communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté sans modification. Puis M. Constant Cuche donne connaissance des comptes de l'exercice écoulé qui bouclent par un bénéfice de Fr. 1237.05, après payement d'un dividende de 5 % sur les parts sociales. La réserve à fin 1959 se monte à Fr. 19 221.24 alors que le chiffre du bilan est de Fr. 333 131.39 ; le roulement de 1959 s'est monté à Fr. 377 782.78 pour 374 opérations. La somme la plus importante à l'actif du bilan est représentée par les prêts hypothécaires se montant à Fr. 222 700.— tandis qu'au passif l'épargne figure pour Fr. 226 093.75. Ces comptes sont acceptés à l'unanimité, après que M. Henri Cuche, président du Conseil de surveillance, en ait fait la proposition.

La parole n'étant pas demandée dans les divers, le président lève cette 25<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

*Séance jubilaire* : En intermède, l'assemblée a le plaisir d'entendre le chœur mixte du Pâquier sous la direction de Mme E. Cuche, ainsi que le duo R. Wälti et J. Galli dans leur tour de chants populaires.

Dans un exposé des plus fouillés, M. Alex. Cuche relate les points saillants de la Caisse au cours de ces 25 années. Il remercie d'une façon toute particulière M. Urfer qui a été l'instigateur, en 1935, de la fondation de la Caisse de Crédit Mutuel du Pâquier, système Raiffeisen, dont il est d'ailleurs le parrain apprécié.

C'est au tour de M. Constant Cuche de faire un rapide tour d'horizon au sujet du développement régulier de cette petite banque villageoise qui en 1935 avait 21 membres contre 35 en 1959 ; alors que les prêts hypothécaires étaient de quelque Fr. 15 000.— il y a 25 ans, ils ont passé actuellement à plus de Fr. 220 000.—

Puis, c'est au tour de M. Séchaud, au nom de l'Union suisse de Saint-Gall, de prendre la parole pour féliciter et encourager les membres de la Caisse de Crédit du Pâquier. De la part de l'Union suisse il remet en souvenir, au président de la Caisse, un magnifique plateau.

Dans sa brève, mais combien sincère et vivante allocution, M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, vient à son tour remercier sa filleule dont il est fier, formant le vœu qu'elle poursuive son effort dans la voie qu'elle s'est fixée jusqu'ici.

Au nom de la Fédération neuchâteloise, M. Urfer remet un magnifique cadeau à quatre membres fondateurs de la Caisse et membres du comité depuis 1935, à savoir : MM. Alexandre Cuhe, Louis Geiser, Constant Cuhe et Jâmes Mosset.

C'est par des applaudissements nourris que l'assemblée remercie cet orateur qui fut le pionnier de l'organisation d'une telle caisse au Pâquier.

C'est par un repas excellemment servi, au cours duquel se produisirent tour à tour le chœur mixte du Pâquier et le duo Wälti-Galli, créant une ambiance populaire du style bien de chez nous, que se termina cette commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Caisse de Crédit Mutuel du Pâquier.

Il appartient une fois encore à M. Alexandre Cuhe de remercier tout le monde et de donner rendez-vous à chacun mais... en 1985 pour le cinquantième.

M. B.

## Assemblées ordinaires

### Miécourt (Jura)

La Caisse de Crédit Mutuel de Miécourt a tenu, le samedi 13 février 1960, son assemblée générale pour approuver les comptes du 14<sup>e</sup> exercice.

Le président, M. Gilbert Petignat, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux sociétaires qui assistent pour la première fois à nos délibérations. La lecture du procès-verbal par M. Robert Bonvallat donne un clair aperçu de la dernière assemblée générale.

Il appartient au caissier Auguste Petignat de commenter les comptes de l'exercice écoulé. Le bilan se monte à Fr. 764 623.80 pour un roulement de Fr. 480 640.07. Le bénéfice de Fr. 5436.50 porte le fonds de réserve à Fr. 23 288.60. Cette année encore, les débiteurs sont à remercier puisque aucun intérêt de retard ne figure au bilan.

M. Robert Boéchat, président du Conseil de surveillance, donne connaissance du rapport de son organe et ne peut que recommander à l'assemblée d'accepter ces comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

A l'unanimité l'assemblée approuve ces comptes et la séance est levée après la distribution de l'intérêt de la part sociale.

A. P.

### Soyhières (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue à la salle communale en présence de 33 membres, sous la présidence de M. F. Wälti, président du Comité de direction.

M. André Mertenat, secrétaire, donne lecture du dernier procès-verbal de l'année précédente, lequel est accepté sans modification. Après un bref hommage rendu aux membres décédés durant l'année écoulée, le président présente son rapport sur l'activité de la caisse et une analyse de la situation économique du pays.

Le dévoué caissier, M. E. Krähenbühl, expose son rapport de la caisse et présente les comptes de 1959. Avec le bilan de Fr. 423,215.85 et les dépôts d'épargne de Fr. 294, 042.35, en augmentation de Fr. 34,876, la petite banque rurale prospère sans cesse. Le bénéfice modéré de Fr. 1679.10 a été versé intégralement au fonds de réserve, selon les statuts, qui augmente ainsi à Fr. 12,349.90.

Sur proposition du vice-président du Comité de surveillance, M. Rob Kohler, les comptes sont acceptés à l'unanimité avec remerciements et décharge au Comité dirigeant. Pour stimuler l'épar-

gne la caisse remet à chaque nouveau-né du village un carnet d'épargne avec un versement de Fr. 5.—. Au courant de l'année écoulée, 7 carnets ont été délivrés.

### Glovelier (Jura)

Samedi 13 février, notre Caisse a tenu sa 33<sup>e</sup> assemblée annuelle sous la présidence de M. Louis Bailat.

Dans son introduction, il salua tout spécialement les nouveaux membres, bonne guérison aux malades et, par une minute de silence, rendit un pieux hommage aux deux membres décédés.

Le rapport du secrétaire, M. Joseph Jolidon, nous fait revivre fidèlement le déroulement de la dernière assemblée.

Du rapport présenté par son président, il s'avère que notre caisse est en constante progression.

Des comptes commentés par M. Joseph Jean-guenat, caissier, il en résulte les chiffres suivants : Bilan Fr. 1,084,000.— ; bénéfice Fr. 3375.— ; réserve Fr. 36,324.— ; épargne Fr. 536,000.— ; obligations Fr. 206,500 ; prêts hypothécaires 852,357 francs ; autres prêts Fr. 53,139.—. Ces chiffres mettent en évidence le développement toujours plus accentué de notre banque villageoise.

M. Paul Gasser, président du Conseil de surveillance, fit voter l'acceptation des comptes et des résolutions statutaires et adressa de chaleureux remerciements aux organes dirigeants, au caissier, ainsi qu'à tous les fidèles membres et déposants.

Dans la partie récréative, nous avons le plaisir de voir de magnifiques films présentés par M. Bovet, de Delémont.

Le traditionnel verre de l'amitié mit fin à cette belle assemblée qui laisse bien augurer de l'avenir.

### Courfivraie (Jura)

Sous la présidence de M. Auguste Joset, s'est tenue samedi soir 20 février, au Restaurant de la Tête-Noire, l'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Courfivraie, à laquelle 80 personnes avaient pris part. Après les souhaits de bienvenue et la lecture du procès-verbal, M. Walter Dobler donna connaissance du rapport du comité. Il releva entre autres que l'effectif des sociétaires avait subi une augmentation de 15 unités ce qui portait le nombre actuel à 159 sociétaires ; que le comité a tenu au cours de 1959 11 séances au cours desquelles des demandes de crédits, présentant les garanties exigées, furent acceptées.

Et ce fut le tour de M. Louis Citherlet, caissier, qui présenta les comptes pour la période 1959 ; ils furent approuvés à l'unanimité.

Nous empruntons au bilan les quelques chiffres suivants : Actif : avoir à la caisse centrale 194,503 francs ; prêts aux communes et corporations de droit public Fr. 161,314.10 ; 52 prêts à terme Fr. 73,054.95 ; 65 prêts hypothécaires Fr. 635,886.60.

Passif : 528 carnets d'épargne avec 1,011,160 fr. 20 ; obligations Fr. 29,000.— ; 159 parts sociales Fr. 15,900.—. Avec le bénéfice de l'exercice, la réserve est portée à Fr. 32,736.30.

Le roulement, pour 1959, avec 1310 opérations, se monte à Fr. 2,131,552.15.

Dans ses commentaires, M. Citherlet signala que cette année, le million avait été dépassé pour la caisse locale, ce qui en prouve la vitalité toujours croissante. Pour stimuler le sens de l'épargne, la caisse remet un carnet à chaque nouveau-né, nanti d'un premier versement de 5 francs. Sur 24 naissances en 1959, 19 ont été annoncées.

M. Jules Broquet, fils, donna connaissance du rapport du Conseil de surveillance. Il exprima toute sa satisfaction quant au résultat obtenu par la caisse de crédit mutuel de Courfivraie.

### Corban (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel a revêtu, cette année, un caractère particulier. Sur l'initiative des membres dirigeants, particulièrement de leur président, la population était invitée à prendre part à l'assemblée qui se tenait à la salle paroissiale. Un très nombreux public avait répondu à l'invitation. M. Maurice Rottet, président du Comité de direction, salua l'assistance, fit un magnifique rapport sur l'activité de notre institution au cours de 1959. M. Marquis, caissier, présenta les comptes dont il est intéressant de relever quelques chiffres. Bilan : Fr. 425,638.83 ; roulement : Fr. 550 451.75 ; bénéfice : Fr. 1899.40, ce qui porte le total des réserves à Fr. 18,527.52.

En l'absence de M. Joseph Schaller, retenu à la maison par la maladie, il incombait à M. Alfred Rottet de donner connaissance du rapport du Conseil de surveillance. Les comptes 1959 sont approuvés par l'assemblée avec décharge et remerciement au caissier pour son travail exemplaire. Après les élections statutaires qui confirmèrent pour 4 ans dans leur fonction, les membres rééligibles le président se fit l'interprète des comités pour recommander à toutes les personnes présentes les services de notre petite banque locale, laquelle est à même de satisfaire en tout temps, créanciers et débiteurs, aux meilleures conditions. L'argent doit travailler au village dit M. Rottet. Il recommande, particulièrement aux jeunes, l'épargne et déclare les comités disposés à prêter de l'argent à des conditions avantageuses.

Pour 25 ans d'activité et de fidélité au Conseil de surveillance, M. Alfred Rottet se voit gratifié d'un beau chronomètre de marque. A l'issue de l'assemblée, de beaux films documentaires furent projetés par M. Sauvain, instituteur à Bienne. Malgré l'heure quelque peu tardive, le tout se termina par le traditionnel verre de l'amitié, à la Croix-Fédérale. Bravo et à l'année prochaine.

### Develier (Jura)

Dimanche après-midi 13 mars, dès 15 heures, une foule de raiffeisenistes se trouvaient réunis dans la salle de l'Hôtel du Cerf, pour participer à l'assemblée générale ordinaire de notre organisation d'épargne et de défense économique.

Dans son rapport fouillé et de bon aloi, le dynamique président du Comité de direction, M. Roland Chappuis, relève le progrès et le développement constants enregistrés par notre Caisse.

La présentation des comptes faite par le caissier, révèle que pour la première fois, la réserve légale imposée par la Caisse centrale est atteinte. Le bénéfice net de l'exercice est de Fr. 2513.90.

Après avoir entendu le rapport du président du Conseil de surveillance, M. Paul Veya, l'assemblée approuve les comptes, avec remerciements et décharge au caissier.

On procède ensuite aux élections statutaires. Aucune démission n'étant enregistrée dans les deux comités, ceux-ci sont réélus en bloc et par acclamation, pour une nouvelle période. En revanche, le caissier, M. l'abbé Jeanbourquin, révérend curé, ayant formellement décliné toute réélection, est vivement remercié pour tout le dévouement apporté à notre banque locale, et à l'unanimité, l'assemblée désigne son successeur, en la personne de M. Bernard Chappuis, instituteur. C'est là un excellent choix.

Avant de clore ces assises et d'inviter chaque raiffeiseniste à prendre une petite collation, le président salue la présence de M. Marcel Nusbaumer, ancien maire et membre fondateur, qui, bien qu'habitant à Delémont, est resté fidèle à ses amis de

Develier et à notre caisse. Enfin, c'est sur la devise bien connue, « Un pour tous, tous pour un » que prit fin cette belle assemblée.

### Courtion (Fribourg)

C'est le dimanche 20 mars, dans la grande salle de l'auberge de Courmillens, que la Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Courtion tenait son assemblée annuelle ordinaire. M. Léon Monney, président du Comité de direction dès sa fondation (1916), présida les débats avec habileté. Il souhaite d'abord une cordiale bienvenue à tous les membres présents qui sont au nombre de 83. Ce 44<sup>e</sup> exercice prouve que la Caisse Raiffeisen de Courtion est assurée que tous les fonds sont gérés avec prudence et sagesse. Le caissier, M. Firmin Rohrbasser, est félicité et remercié pour ses 25 ans d'activité; un cadeau de reconnaissance lui est offert.

Les comptes sont ensuite commentés: Le nombre de sociétaires est de 135. La somme du bilan est de Fr. 2 070 520.70 et le mouvement général se monte à Fr. 1 846 847.33 en 1297 opérations. Les carnets d'épargne sont au nombre de 611; ils totalisent un montant de Fr. 1 071 021.10, avec une augmentation de Fr. 83 000.—. Le bénéfice de l'exercice a été de Fr. 4061.45 versé au fonds de réserve qui s'élève à Fr. 95 119.49.

Notre Caisse a pu accepter toutes les demandes de prêts formulées en 1959. Les taux sont favorables pour les déposants et les débiteurs et sans commissions. M. Edouard Gumy, président du Conseil de surveillance, remercie à son tour le Comité de direction et le caissier et fait part à l'assemblée des rapports élogieux de l'organe de contrôle de l'Union de Saint-Gall. Les prêts étant tous de bon aloi, les livres bien tenus par le caissier, il prie l'assemblée d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux membres responsables, ce qui est fait à l'unanimité.

Tout en remerciant les 83 membres présents, le président lève l'assemblée après le paiement des intérêts des parts sociales. Une collation offerte par la Caisse termine cette belle et fructueuse journée.

R.

### Epalinges (Vaud)

La Caisse de Crédit Mutuel d'Epalinges a tenu sa 3<sup>e</sup> assemblée annuelle le jeudi 31 mars au Café de la Croix-Blanche. Après avoir remercié les 22 membres présents, le président du Comité de direction, M. Fernand Favrat, dans son rapport, se plaît à relever le magnifique développement de notre banque locale. Dix nouveaux membres se sont joints à nous dans le courant de l'année, ce qui porte notre effectif à 43 membres au 31 décembre 1959. Après avoir relaté les événements saillants de la vie de notre paroisse en général et de la Caisse en particulier, M. Favrat passe la parole au caissier, M. Gaston Druet, pour la lecture de son rapport sur les comptes de 1959.

On dit que les chiffres parlent, c'est un langage particulièrement éloquent que nous révèlent ceux des comptes de 1959. Le bilan se monte à Fr. 351 840.—, soit à plus du double du bilan de 1958, voilà qui dit bien la confiance que nous accordons la population de la paroisse, ce dont nous la remercions. Le roulement a atteint le montant de Fr. 1 180 298.— en 589 opérations; le bénéfice, quoique modeste, est aussi en nette augmentation sur celui de 1958; il s'est monté à Fr. 509.55, ce qui porte les réserves à Fr. 798.90. Le caissier clot son rapport en remerciant les débiteurs pour leur bel esprit de ponctualité dans le paiement des

intérêts et les créanciers pour la confiance qu'ils n'ont cessé de témoigner à notre Caisse tout au long de l'année.

M. Samuel Sprenger, président du Conseil de surveillance, étant empêché d'assister à l'assemblée, c'est M. Marcel Bonin, vice-président, qui lit le rapport de cet organe. Il remercie le Comité de direction pour la bonne gestion des affaires et conclut en priant l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés, ce qui est fait à l'unanimité. L'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt aux parts sociales.

G. D.

### Le Mont sur Lausanne (Vaud)

Le samedi 23 avril nous avons eu notre assemblée générale, à la Salle du Conseil communal.

M. Emile Burkhalter, président du Comité de direction, dirigea les débats, les tractanda furent rapidement parcourus et approuvés.

Ce neuvième exercice prouve que notre Caisse est sûre et bien administrée: Bilan de 394 824 fr.

**Occasion!**  
**Draps de dessous**

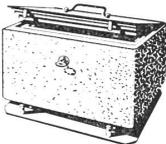
**Grand stock, neufs, qualité double fil, pur coton. Peuvent être obtenus aussi par pièces au prix de**

**Fr. 6,90**

**Mme O. Lehner, Konradstrasse 75, Zürich 5**

**Le vrai mépris de l'argent repose sur la connaissance des richesses que l'on peut avoir sans lui.**  
Abel Bonnard.

**Ce signe de nos représentants:**



**vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.**

**Attention aux imitations!**

**Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich**



**études de constructions rurales** ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

**H. RAMAZZINA** ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

**imprimerie favre & favre s.a. lausanne**

30 et chiffre d'affaires de Fr. 603 631.—. Le président du Conseil de surveillance présente un magnifique rapport et fit procéder à l'adoption des comptes, ce qui fut fait à l'unanimité des membres présents. Le caissier, M. Edouard Vullyamoz, se voit adresser de la part des deux présidents de vives et sincères félicitations.

Il est ensuite procédé aux élections statutaires. MM. André Belet, syndic, Edmond Guex, municipal, les deux du Comité de direction sont réélus brillamment; il en est de même de M. André Duperré, du Conseil de surveillance.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales les membres se rendent aux «Trois siflets», chez Mme Borgeaud, membre, pour y prendre le traditionnel verre de l'amitié.

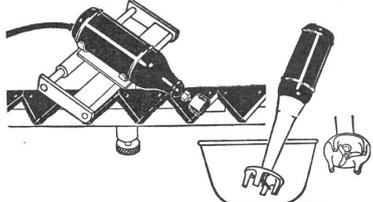
La Caisse a été fondée en 1951 par 19 sociétaires; nous sommes aujourd'hui 41; souhaitons la bienvenue aux futurs membres.

Réjouissante soirée qui fait bien augurer d'un avenir prospère de notre Caisse locale.

E. B.

**Atout AG**  
Burgdorf  
Téléphon 034 2 20 33  
Maschinen und Apparate

**Meilleur!**  
L'aiguiser - **Atout**  
avec guidage donne  
un meilleur affûtage.  
Produit suisse  
Demandez prospectus gratuit



Contre un petit supplément, livrable avec Mixer et à deux vitesses.

*Ceux qui administrent sagement l'épargne d'un peuple sont ses plus précieux serviteurs; ils méritent notre admiration et ils recevront la bénédiction du Seigneur.*

Cardinal Léger,  
archevêque de Montréal

**Roues**  
essieux, freins  
pour tous  
véhicules  
agricoles  
avec pneus  
ou pneus  
pleins.  
Roues pour  
brouettes.  
Changement  
du cercle  
pour roues à pneu.



**FRITZ BÖGLI**  
Langenthal 11  
Atelier de construction  
Tél. (063) 2 14 02

## Il Congresso di Basilea

Il 22 e 23 maggio 1960 si è svolto il 57.mo Congresso Raiffeisen svizzero, al quale hanno partecipato 1800 delegati delle Casse Rurali affiliate, fra i quali 25 del Cantone Ticino. La pioggia che aveva accompagnato domenica mattina i delegati a Basilea, senza peraltro raffreddare il loro entusiasmo, cessava completamente nel pomeriggio, mentre la giornata di lunedì era bellissima.

Domenica, dopo il pranzo in albergo, i delegati parteciparono alle escursioni organizzate. Il gruppo dei Ticinesi partì con il treno speciale da Basilea portandosi alla cittadina di Rheinfelden da dove, dopo una sosta, ritornarono a Basilea in battello. Questo tragitto in battello è stato particolarmente piacevole. Le chiuse di Augst e Birsfelden per superare le cateratte esistenti suscitavano particolarmente l'interesse dei delegati, come pure le tipiche lunghe chiatte di trasporto e le diverse installazioni.

La serata di benvenuto si svolse nel palazzo della Fiera campionaria. Il signor vice-direttore Dr. Edelmann porse ai delegati il saluto dell'Unione Svizzera, nelle lingue nazionali, mentre il signor Breitenmoser, presidente del Gran Consiglio di Basilea-Città, diede il benvenuto ai congressisti in nome della città. Nel corso dello spettacolo si produssero la Musica della polizia di Basilea, il coro virile di Reinach, forte di 70 membri, e il gruppo « Fanfares et clairons ». La seconda parte del programma fu imperniata sull'orchestra dei « Radio-Stars » diretta da Hans Moeckel. Vivissimo successo ebbero Herta Schomburg, del teatro municipale di Basilea, che cantò alcune medodie viennesi, e i diversi solisti del brillante complesso.

Il lunedì mattina ebbe luogo l'assemblea generale.

Il Presidente dell'Unione, signor Dr. Eugster, dopo aver salutato i delegati e gli ospiti, porgeva un particolare saluto all'on. Dr. Schaller, presidente del Consiglio di Stato di Basilea-Città, all'on. Consigliere nazionale e di Stato Dr. Boerlin, di Liestal, al signor Prof. Ernesto Laur, e a parecchi altri distinti ospiti.

Prima dell'inizio delle deliberazioni veniva ricordato il compianto Presidente del Consiglio di sorveglianza e già consigliere nazionale, signor Alban Müller, deceduto da un mese.

Prendeva poi la parola l'on. Dr. Schaller che porgeva ai delegati vive parole di simpatia per la loro opera. Pure il prof. Laur, che era stato felicitato avendo superato da poco i 90 anni, rivolgeva con voce ferma e cordiale il suo saluto particolare ai congressisti.

Dopo la nomina di quattro scrutatori, fra i quali il signor Bianchi della Cassa Rurale di Sementina, aveva la parola il

Versamenti in conto corrente	12 milioni
Versamenti in cassa risparmio e deposito	112 milioni
Investimenti in obbligazioni	8 milioni
per un totale quindi di	<u>132 milioni</u>

di franchi. Il settore degli attivi permette di accertarsi come le nuove entrate siano state utilizzate. Per un considerevole importo, vale a dire 89 milioni, esse poterono essere investite in prestiti e crediti ordinari, ciò che dimostra l'applicazione del principio: « Il denaro del villaggio al villaggio ».

In questo settore constatiamo i seguenti aumenti:



*I delegati alla serata di benvenuto.*

signor Dir. Egger, che presentava il rapporto sull'attività del servizio di revisione e sulla situazione delle Casse affiliate. Egli diceva tra l'altro:

« La conformazione del bilancio è veramente imponente. Per il 1959 esso registra un aumento del 7,7 %, o 130 milioni di franchi, e raggiungeva, a fine anno, 1810 milioni di franchi. Il progresso è stato quindi sensibilmente più forte di quello del 1958, e di tanti altri anni precedenti. L'aumento della somma dei capitali affidati dal pubblico alle nostre Casse è ancora superiore a quanto può sembrare a prima vista, poiché i crediti delle Casse presso l'Unione sono stati contemporaneamente ammortizzati per circa 8 milioni di franchi. Tra le posizioni principali, nel settore dei capitali affidati, constatiamo degli aumenti in cifra tonda di:

Crediti in conto corrente	1 milione
Prestiti con copertura	4 milioni
Prestiti e crediti a comuni e corporazioni di diritto pubblico	13 milioni
Prestiti ipotecari	71 milioni
in totale	<u>89 milioni</u>

Dato che l'afflusso di denaro, come abbiamo già rilevato, è stato ancora notevolmente maggiore, le riserve di liquidità si sono considerevolmente rafforzate, e cioè: i contanti in cassa e avere sul conto chèques postali di 2 milioni;

l'avere presso l'Unione a vista e su conti vincolati di 37 milioni.

Se teniamo conto del fatto che contemporaneamente i crediti concessi dalla Cassa Centrale sono stati ammortizzati di circa 8 milioni di franchi, risulta che la liquidità

dell'assieme delle Casse è migliorata di quasi 50 milioni di franchi. Gli averi in cassa più quelli presso l'Unione figurano a bilancio per circa 300 milioni di franchi. In generale quindi la liquidità può venir considerata molto soddisfacente.

Se ci arrestiamo qualche istante a considerare il conto di esercizio, constatiamo che la normalizzazione parzialmente intervenuta nella situazione dei saggi d'interesse o più precisamente in quella del margine di guadagno, ha provocato un sensibile aumento degli interessi incassati nei confronti di quelli pagati. Il reddito lordo è quindi pure migliorato e ammonta a 12,5 milioni, contro gli 11,8 milioni del 1958.

Questa somma è stata soprattutto utilizzata per la copertura delle spese generali e delle imposte, che raggiungono assieme un importo di 7,5 milioni di franchi, ciò che permette quindi di presentare un utile netto di 4 947 000 franchi, attribuito interamente alle riserve. A questi risultati mi permetto aggiungere ancora alcuni brevi commenti:

1. Le imposte a carico della Cassa di 1,4 milioni sono inferiori a quelle dell'anno precedente, dato che a quell'epoca l'imposta per la difesa nazionale venne pagata in parecchi casi per i due anni in corso. L'addebitamento fiscale permane comunque molto elevato.

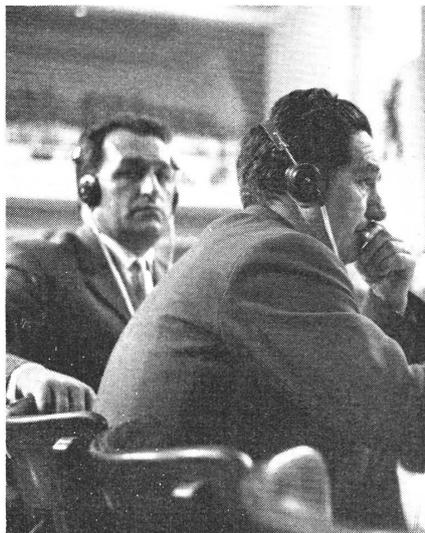
2. Le spese generali più le imposte corrispondono al 0,4 % delle cifre dei bilanci, proporzione diminuita nei confronti di quella dell'esercizio 1959. L'amministrazione razionale ed economica delle nostre istituzioni di utilità pubblica è quindi così confermata.

3. Gli ammortamenti effettuati per una cifra globale di 352 000 franchi, concernono principalmente gli stabili ed il mobilio. Anche quest'anno non si è dovuto registrare nessuna perdita sui debitori, ciò che permette di concludere che la qualità degli attivi che ammontano a 1,8 miliardi, è irreprensibile e intatta.

Dopo versamento dei benefici netti già citati di 5 milioni di franchi in cifra tonda alle riserve, queste ammontano ufficialmente a 80,7 milioni di franchi, mentre le quote sociali dei soci figurano a bilancio per 12,4 milioni. Otteniamo quindi un totale di mezzi propri effettivi di 93,1 milioni. Se contiamo ancora la responsabilità solidale e l'obbligo di versamento suppletivo di Fr. 50.— per socio, vale a dire 6,5 milioni di franchi, otteniamo un capitale proprio vicino ai 100 milioni e che corrisponde al 5,8 % dei capitali affidati. Nei confronti dell'anno precedente constatiamo una leggera regressione di una frazione di percentuale, che d'altra parte non ha niente di sorprendente se si pensa all'insolito forte

afflusso di nuovo denaro, come quello che aveva caratterizzato l'esercizio precedente. In generale le prescrizioni della legge federale sulle banche sul capitale proprio sono adempite, ciò che non ci induce però a trascurare il fatto che delle giovani Casse o di quelle che hanno beneficiato d'uno sviluppo eccezionalmente rapido, non dispongono ancora del minimo del 5 % stabilito dalla legge, e necessitano quindi della garanzia dell'Unione.

Nell'apprezzamento dei mezzi propri riveste però un'importanza considerevole, a nostro parere, il fatto che i depositi affidati sono coperti da attivi di prima qualità che costituiscono una garanzia di primo ordine per i depositanti. La situazione materiale delle Casse, come abbiamo cercato di dimostrarvi in questo rapporto, è buona. Ciò è del resto confermato dalle chiusure per il 1959 che, come quelle degli anni precedenti, sono esenti da perdite. È appunto compito dell'Ufficio di revisione di



Due attenti delegati ticinesi.

vegliare al felice sviluppo delle Casse affiliate, mettendole al riparo da eventuali perdite.

Posso constatare con piacere che nel 1959 tutte le Casse hanno subito, in generale senza preavviso, la revisione ordinaria. In base alle costatazioni fatte, siamo in grado di dichiarare che tutti gli impegni, vale a dire i depositi del pubblico, sono coperti integralmente dagli attivi. Questa affermazione è possibile in seguito al controllo particolareggiato eseguito in tutti i settori dell'amministrazione interna delle Casse. Nella nostra organizzazione però, il servizio di revisione adempie contemporaneamente ad un'altra missione importante che consiste nel fare in modo che le Casse non si scostino dalla via tracciata dalle dispo-

sizioni fondamentali e che conservino il loro carattere, restando fedeli ai provati principi Raiffeisen. È questa la migliore garanzia da offrire ai depositanti, la sola in grado di assicurare pure l'ulteriore felice espansione del movimento. Per raggiungere questi fini, i nostri revisori non devono limitarsi a un lavoro puramente tecnico, ma funzionare anche da consiglieri.

Riteniamo opportuno citare brevemente due tra i diversi servizi ausiliari dell'Ufficio di revisione, e cioè:

1. Il fondo di garanzia di buona gestione dei cassieri, creato 8 anni or sono, in questa medesima sala, e la cui rallegrante situazione ha permesso agli Organi dirigenti dell'Unione Svizzera di ridurre i premi dal 3 al 2 %, e

2. La Cooperativa di fideiussione, i cui soci, riuniti ieri nell'assemblea generale, hanno approvato la revisione degli statuti proposta dall'Amministrazione, che permette di raddoppiare i limiti massimi previsti per la prestazione di fideiussioni.

Anche in questo campo, come in tutti gli altri, l'organizzazione Raiffeisen persegue inizialmente la creazione di basi sane e solide, per poter migliorare successivamente le prestazioni. »

Aveva quindi la parola il signor direttore Schwager per la presentazione dei conti annuali e del bilancio con rapporto sulla attività della Cassa Centrale nel 1959. Togliamo i punti salienti del suo rapporto. « In poche parole possiamo affermare che l'esercizio 1959 ci è stato favorevole e assai soddisfacente. Durante la maggior parte dell'anno ci fu difficile impiegare a breve scadenza — e tuttavia in modo redditizio — una parte della nostra liquidità. Per contro la domanda di nuove ipoteche, di nuovi prestiti e crediti di comuni fu assai soddisfacente, di modo che la perdita in un settore poté essere compensata da un reddito migliore in altri settori.

Senza il saldo riportato dall'anno precedente conseguiamo un *guadagno netto* di Fr. 818 652.25, con un aumento di 111 841 franchi nei confronti dell'esercizio precedente. Se aggiungiamo il saldo dell'anno precedente otteniamo per il 1959 un beneficio disponibile di Fr. 863 047.24 (nel 1958 Fr. 744 394.99).

Come avrete l'occasione di apprendere anche dal relatore del Consiglio di sorveglianza, viene proposto l'aumento dell'interesse sulle quote sociali dal 4 al 4 1/2 %.

Vogliate considerare questo aumento quale prova evidente che noi, quando tutto procede bene, pensiamo anche alle Casse affiliate. Il saggio del 4 1/2 % rappresenterà probabilmente per lungo tempo il mas-

simo, anche se dovessimo avere la fortuna di raggiungere ulteriori buoni risultati di esercizio. E questo poichè dobbiamo pensare pure alle riserve. Il rapido aumento della somma di bilancio richiede che le nostre riserve siano alimentate sempre più fortemente. Questo anche nel Vostro interesse, poichè una Cassa Centrale forte riveste indubbiamente una grande importanza per le Casse affiliate.

In occasione dell'ultimo Congresso ebbi modi di riferirvi sul bilancio che nel 1958 registrò un aumento record di 38,8 milioni. Nel 1959 abbiamo conseguito nuovamente questa cifra record, anzi, l'abbiamo leggermente oltrepassata. L'aumento della somma di bilancio ammonta per il 1959 a 39,7 milioni. Manca quindi pochissimo per raggiungere una cifra di bilancio di 350 milioni.

Nel 1959 le quote sociali vennero aumentate di 1 milione di franchi. Il costante aumento della somma di bilancio ci obbliga ad accrescere anche il capitale proprio, di modo che questo soddisfi sempre alle prescrizioni della legge federale delle banche. In base a queste prescrizioni, al 31 dicembre 1959 avevamo ancora un'eccedenza di 3,4 milioni.

Durante l'intero anno la nostra Cassa è stata riccamente dotata di mezzi liquidi. La media annuale dei contanti e averi senza interessi presso la Banca Nazionale e sul conto chèques postali si aggira sui 19 milioni di franchi.

Gli averi presso banche presentano un cambiamento proporzionalmente notevole. Alla fine del 1958 essi ammontavano a soli Fr. 3 050 000.—, mentre a fine 1959 la cifra salì a 14,5 milioni. Qui si riflette la situazione migliore, alla quale abbiamo già accennato in principio, per l'investimento a breve scadenza dei capitali liquidi, subentrata in modo speciale negli ultimi mesi dell'anno. Il mercato del denaro a breve scadenza è importantissimo per la nostra Cassa Centrale. Come Vostra Cassa di compensazione dobbiamo tenere continuamente a disposizione delle somme rilevanti, che — a seconda della stagione — si aggirano sui 35-40 milioni. Trattandosi di simili cifre è quindi importantissimo se si può trarne, almeno da una parte, un certo reddito.

Le richieste di crediti delle Casse affiliate non furono particolarmente grandi nello scorso esercizio. Il debito totale è diminuito di 8 milioni. Per trovare un importo così basso a fine anno occorre risalire fino al 1945. I nuovi crediti concessi alle Casse nel 1959 furono di 18 milioni in totale e corrispondono al fabbisogno del 1953. La cifra suddetta presenta circa 14 milioni di meno

del 1956, anno in cui fu raggiunta la somma record di 32 milioni di franchi.

Assai notevole è lo sviluppo delle ipoteche. Esse sono aumentate di 7,7 milioni. Durante quasi tutto l'anno abbiamo avuto delle buone occasioni di nuovi investimenti. Le nostre ipoteche si ripartiscono su tutto il territorio della Confederazione, da Rorschach a Ginevra, da Basilea a Chiasso. Facciamo sempre in modo che i capitali pervenuti dalle singole regioni, vengano di nuovo investiti nelle medesime, tenendo conto di una buona distribuzione nelle regioni, nel limite del possibile.

Il fatto che, di regola, noi siamo alquanto lontani dagli stabili offerti in pegno, ci impone una scelta accurata. Stabili aventi carattere speciale o il cui valore dipende per buona parte dall'abilità e capacità del possessore, non sono adatti per noi.

Nel corso dell'anno è capitato diverse volte che proprietà immobiliari da noi ipotecate venissero vendute a stranieri, dimoranti all'estero. In simili casi continuiamo con il medesimo titolo ipotecario di primo grado in nostro possesso; poichè il debitore dimora all'estero aumentiamo il saggio d'interesse di  $\frac{1}{4}$  ‰. Non accordiamo per contro ipoteche di secondo grado.»

Il signor Staub esponeva quindi il rapporto sull'attività del Consiglio di sorveglianza e sulla revisione della Cassa Centrale eseguita in collaborazione con l'Ufficio fiduciario e di revisione Revisa S.A. Presentava quindi le seguenti proposte :

1. Il bilancio al 31 dicembre 1959, come pure il conto di esercizio per il 1959 sono accettati, e ne vien dato scarico agli Organi responsabili.

2. Il beneficio di Fr. 863 047.24, ivi compreso il riporto dell'esercizio precedente di Fr. 44 394.99, viene ripartito nel seguente modo, come alle proposte del Consiglio di amministrazione :

- |    |                       |   |
|----|-----------------------|---|
| a) | Fr. 481 500.—         | interesse 4 $\frac{1}{2}$ ‰ sulle quote sociali |
| b) | Fr. 350 000.—         | versamento al fondo di riserva                  |
| c) | Fr. 31 547.24         | riporto in conto nuovo                          |
|    | <u>Fr. 863 047.24</u> |   |

3. Viene rivolto un ringraziamento al Consiglio di amministrazione, alla Direzione, ai funzionari e impiegati della Cassa Centrale e dell'Ufficio di revisione per il lavoro coscienzioso e fruttuoso.

Le proposte del Consiglio di sorveglianza vennero accolte all'unanimità.

La settima trattanda prevedeva l'elezione statutaria degli Organi dell'Unione per il periodo 1960-1964. Nel Consiglio di sorveglianza esisteva un posto vacante in se-

guito al decesso del signor Alban Müller; come pure nel Consiglio di amministrazione in seguito alle dimissioni del vice-presidente signor Büchli di Root, al quale venne rivolto un riconoscente ringraziamento per la sua ventennale attività tra gli Organi dirigenti dell'Unione.

Come alle proposte presentate venivano eletti: nel Consiglio di amministrazione il signor Julius Birrer, deputato al Gran Consiglio, presidente della Cassa Rurale di Willisau (Lucerna), e nel Consiglio di sorveglianza il signor Adolfo Jäggi, deputato al Gran Consiglio, cassiere della Cassa Rurale di Mümliswil (Soletta). Gli altri membri in carica del Consiglio di amministrazione e del Consiglio di sorveglianza vennero rieletti. Presidente del Consiglio di amministrazione veniva confermato il signor Dr. Gallus Eugster, mentre a presidente del Consiglio di sorveglianza veniva eletto il signor Sylvain Michel.

Aveva quindi la parola il signor Dr. Boerlin che presentava una conferenza su « L'integrazione europea, via verso il potenziamento economico nazionale » che, per mancanza di spazio, non possiamo riassumere ma che pubblicheremo in una prossima occasione.

La discussione generale non veniva utilizzata, cosicchè alle 11.30 il presidente Dr. Eugster, ringraziando delegati e ospiti, dichiarava chiuso il 57.mo Congresso Raiffeisen svizzero.

Seguiva il pranzo nei rispettivi alberghi dopo che i delegati ticinesi lasciavano Basilea.

Una volta di più il movimento raiffeisenista svizzero ha dato prova della sua vitalità e del suo dinamismo con questa imponente manifestazione. Il programma delle due giornate basilesi si è svolto con una precisione cronometrica e siamo certi che tutti i delegati ne hanno riportato la migliore impressione. Basilea non è venuta meno alla sua fama di città ospitale e l'interesse dimostrato dalle autorità e dalla stampa locale alla manifestazione raiffeisenista è stato particolarmente rallegrante, poichè è il riconoscimento di una grande città industriale e commerciale all'opera svolta dalle Casse Raiffeisen. E vorremmo terminare questa nostra relazione sul Congresso con le medesime parole con le quali il signor direttore Egger terminava il suo rapporto: « Se continueremo uniti anche per l'avvenire nel lavoro comune, collaborando come i membri di una stessa famiglia e compiendo ognuno il suo lavoro al proprio posto, avremo tutti i motivi di guardare con coraggio e serenità al futuro, fidando in noi stessi e nel divino aiuto. »

Pell.

## Assemblea annuale della Federazione

Lumino, 8 maggio 1960

I centocinquanta delegati che le Casse Rurali della Federazione inviano da qualche anno all'assemblea si sono spinti stavolta fino al confine fra il Ticino ed i Grigioni, forse in omaggio all'avvenuta fusione fra le Casse della Mesolcina e della Calanca con quelle del Ticino.

Lumino, comune senza pretese di turismo, di panorami, di bellezze naturali da proteggere e conservare, come ha affermato l'on. Sindaco, signor Franzì, portando il benvenuto del Municipio all'assemblea: ma un villaggio può piacere anche per la sua gente. E Lumino ha accolto i raiffeisenisti con tanta simpatia e cordialità, i dirigenti della Cassa locale hanno organizzato la giornata in modo perfetto, il banchetto è stato inappuntabilmente servito, così che la domenica 8 maggio resterà fra le belle giornate nella serie ormai numerosa di assemblee della Federazione.

Lumino non ha i grossi problemi etnici, ma ha i suoi problemi dovuti soprattutto all'evoluzione economica che allontana la popolazione dall'agricoltura. Diversi altri problemi — ha detto ancora il Sindaco — sono stati risolti: il raggruppamento, lo acquedotto, le scuole, l'asilo. La Cassa Rurale si è aggiunta a queste realizzazioni al servizio della comunità.

All'assemblea erano presenti i delegati di 54 casse. Al tavolo presidenziale il prof. Ceppi, che dirigeva, signorilmente come sempre. Molto festeggiato l'on. Ghisletta, il primo raiffeisenista ticinese che entra in Consiglio di Stato. È una nomina di cui tutti i raiffeisenisti si compiacciono e che è un sintomo dell'ampiezza raggiunta dal nostro movimento.

Rappresentano l'Unione il vice-direttore dell'Ufficio di revisione dell'Unione signor Dr. Edelmann ed il revisore signor Pellandini. Nel suo saluto, espresso con molta chiarezza in lingua italiana, con un concettoso discorso, il vice-direttore Edelmann dimostra come l'attività della Cassa Rurale ben intesa oltrepassa i compiti materiali per assumere un carattere culturale. La conservazione della nostra stirpe, la difesa della nostra lingua, la conservazione ai ticinesi dei loro terreni sono problemi intimamente connessi coi problemi economici e che si possono risolvere solo con il consolidamento economico della classe media e del ceto agricolo, compito al quale è volta in modo particolare l'attività delle Casse Rurali. Elogia l'opera dei raiffeisenisti ticinesi. In nessun posto come nel Ticino l'attività è stata così forte. Ringrazia in

modo particolare il presidente prof. Ceppi ed il revisore sig. Pellandini.

Il saluto della Cassa di Lumino è portato dal suo presidente sig. Ghidossi, che ringrazia per l'onore concesso al suo comune.

Il presidente sig. Ceppi inizia la sua relazione con un ringraziamento a tutti i dirigenti per la correttezza nell'amministrazione delle Casse, invita i pochi cassieri che fanno a capo all'Unione per la chiusura dei conti a provvedere in avvenire personalmente, ciò che sarà di loro soddisfazione, richiama l'attenzione sul fatto che gli abbondanti depositi sui conti correnti ordinari all'Unione possono provocare una diminuzione dell'utile.

Il corso per cassieri del Bellinzonese ha avuto un ottimo successo. In questa occasione la Federazione ha preso l'impegno di pubblicare sul *Messenger* le norme relative ai sussidi per nuove costruzioni o riattazioni.

Il Comitato della Federazione si è occupato del problema dell'emissione delle cartelle ipotecarie, che sta ora per trovare una soluzione soddisfacente. Sul problema dei burocrati postali si parlerà più ampiamente alle eventuali. Il Comitato ha continuato le sue visite alle Casse meno robuste.

Illustra in seguito ai delegati i compiti dei diversi Organi dell'Unione. Si sofferma ad esaminare i motivi che possono giustificare un rifiuto dell'Unione ad accordare anticipi alle singole Casse.

Il compito delle Casse Rurali è soprattutto quello di educare la popolazione: in questo senso dobbiamo occuparci anche di taluni problemi quali quello della vendita a rate, di cui si occuperà ampiamente nella sua relazione il revisore sig. Pellandini.

Il credito agricolo ha lasciato gli agricoltori delusi, così afferma il rapporto dell'Unione dei contadini, i quali guardano con maggior simpatia alle Casse Rurali.

Ricorda i raiffeisenisti che ci hanno lasciato durante l'anno decorso, fra cui l'on. cons. nazionale Alban Müller, presidente del Consiglio di sorveglianza dell'Unione, che era un po' l'intellettuale del nostro movimento.

Esprime la soddisfazione di tutti i raiffeisenisti per la nomina a Consigliere di Stato dell'on. Ghisletta a cui porge le più vive felicitazioni.

Aperta la discussione intervengono i signori Cavadini sull'emissione delle cartelle ipotecarie, Mombelli sulla vendita a rate e sulla Cooperativa di fidejussione, Giuliani e Maestrini sull'intedeschimento del nostro cantone e Quadranti sui tassi.

Il cassiere on. Delucchi presenta i conti

della Federazione che danno un'entrata di Fr. 4344.—, un'uscita di Fr. 1841.30 ed un saldo di Fr. 2502.70.

Il rapporto di revisione è letto dal sig. Ghidossi di Lumino. I conti sono approvati.

Le nuove Casse di Sant'Antonino, Rovio e Monteggio sono accettate per acclamazione.

Il revisore signor Pellandini, dopo aver accennato alle risultanze delle revisioni che confermano la buona amministrazione delle Casse Rurali, attira l'attenzione dei delegati sul problema della liquidità. Il fatto che l'Unione si faccia garante della liquidità delle Casse non deve giustificare una politica di credito troppo ampia da parte di quest'ultime. Ogni cassa deve poter funzionare da sé. Raccomanda di non lasciare troppi capitali sui conti correnti ordinari all'Unione per evitare perdite di interesse.

Inizia quindi un'ampia e interessante trattazione del tema: vendite a rate.

La vendita a rate è diventata in taluni Stati, specie negli U.S.A., uno strumento per dirigere l'economia; in Svizzera non siamo ancora giunti a questo punto, tuttavia preoccupazioni di indole sociale hanno consigliato la revisione delle norme che regolano questo commercio. Le vendite a rate raggiungono uno scopo sociale perchè permettono di entrare più rapidamente in possesso di beni utili, presentano però diversi inconvenienti: la tendenza all'acquisto di beni superflui, ad assumere oneri superiori alle proprie possibilità, all'abuso da parte dei venditori.

Le nuove norme prevedono il contratto scritto, un pagamento iniziale forte, il foro giudiziario del compratore. Su questo argomento il *Messenger* ritornerà al momento opportuno, vale a dire quando i progetti di legge saranno stati approvati.

Il signor Pellandini chiude richiamando l'attenzione dei dirigenti delle casse sulla Cooperativa di fidejussione che è un ottimo mezzo da opporre alle vendite a rate svantaggiose.

Alla trattanda seguente la candidatura di Ligornetto per la prossima assemblea viene accettata per acclamazione.

Alle eventuali prendono la parola il prof. Mombelli in merito alla liquidità, il prof. Zariatti sulle giornate scelte per il congresso, il rappresentante della Cassa di Contone sulla sede delle assemblee delle Casse rurali e la rappresentanza di Arvigo per ringraziare della accoglienza nella Federazione delle Casse di Mesolcina e Calanca.

Il professore Ceppi informa l'assemblea dei passi intrapresi dal Comitato presso la Direzione delle Poste di Bellinzona per evitare che ai burocrati postali venga tolto il permesso di assumere la carica di cassiere

e, con i ringraziamenti e i saluti di rito, chiude la bella assemblea.

Segue il banchetto, condecorato dalla filarmonica di Montecarasso e durante il quale la Cassa di Lumino offre in sorteggio ai delegati due gustosi prosciutti mesolcinesi.

Da questo colonne rinnoviamo ai dirigenti della Cassa di Lumino e alle Autorità del Comune i nostri vivi ringraziamenti per la cordiale accoglienza e l'ottima organizzazione.

*Valerio Cassina.*

## L'ANGOLO DEL GIURISTA

### Domande e risposte

D. — Intendo costruire una casa di abitazione in confine con una strada comunale o al massimo stare arretrato di un metro e cinquanta. Già ho iniziato il lavoro di scavo. Ma sono stato fermato dalla Autorità municipale la quale asserisce che non sono in diritto di farlo. Vorrei proprio sapere come sono le cose.

R. — A norma dell'art. 9 della Legge edilizia cantonale del 15. 1. 1940, le nuove costruzioni non possono sorgere che alla distanza di m. 3 dalle strade comunali. Tale distanza è misurata dal limite dei corpi sporgenti, escluse le gronde ed i balconi.

In deroga a quanto sopra il Municipio può, per giustificati motivi, concedere un arretramento minore e anche annullarlo. Di conseguenza l'Autorità municipale è nel suo diritto di domandare la sospensione dei lavori. Sta ora a Lei inoltrare una domanda motivata ai sensi del cpv. 4 del citato articolo.

\* \* \*

D. — Possiedo una casa alla quale intendo apportare delle migliorie di carattere igienico. Ho già chiesto al Dipartimento Igiene se ho la possibilità di ottenere il sussidio statale per l'opera di risanamento del suolo e dell'abitato e mi è stato risposto affermativamente. Ora il preventivo di spesa è di fr. 7500.—. Il sussidio potrà essere di fr. 1500.—. Nell'opera investo un mio capitale di fr. 2000.— mentre che il resto mi è stato assicurato dalla Cassa Rurale della quale sono socio fondatore. Siccome il modesto capomastro che eseguirà i lavori non può attendere la somma concordata per mesi (mi si dice infatti che i sussidi potranno pervenire solo dopo il collaudo e dopo esame di tutte le fatture e che normalmente si deve attendere dai 6 ai 9 mesi) domando se non è possibile trovarmi una soluzione.

R. — Certamente. Una volta ottenuta la decisione del Consiglio di Stato accordante

i sussidi Ella potrà iniziare i lavori di riassetto della casa. Potrà quindi far cessione alla Cassa Rurale dei sussidi medesimi così che la Cassa si incaricherà poi di incassare l'importo dei sussidi direttamente dallo Stato. Ella, logicamente, dovrà pagare l'interesse sul capitale anticipato dalla Cassa.

\* \* \*

D. — Il sig. A., socio della nostra Cassa, è proprietario di un appezzamento di terreno confinante con un altro fondo che si trova a 3 metri più alto del suo, di proprietà del sig. B.

Il muro che sostiene il terreno del sig. B. è di proprietà del sig. A., è una vecchia costruzione fatta a secco e col passar degli anni è di molto ceduto, e si teme che possa cedere ancora danneggiando così la propria e l'altrui proprietà.

Si domanda: 1. Il sig. A. può obbligare il sig. B. a costruirsi un muro sulla sua proprietà per sostenere il suo terreno?

2. In caso negativo, il sig. A. può demolire il muro pericolante e obbligare l'altro proprietario a sistemare il proprio terreno, cioè dare la pendenza necessaria per eliminare il franamento del materiale coltivo?

3. Se il sig. B. non volesse costruire un nuovo muro sulla sua proprietà, nè modificare il proprio terreno con la scarpata, come deve agire il sig. A. in proposito?

R. — Preliminarmente osservo che mi pare molto strano il fatto che il muro appartenga al proprietario del fondo inferiore. Normalmente si verifica la situazione inversa e anche l'art. 105 della LAC afferma esplicitamente: « Se i fondi non sono allo stesso livello, il muro si presume appartenere al proprietario del fondo sostenuto dal muro medesimo. » È poi sicuro il sig. A. che il muro gli appartenga? Quindi come prima cosa verifichi per bene la cosa giacché, se il muro è di sua proprietà la situazione gli è sfavorevole sotto tutti gli aspetti.

In tal caso il sig. A. ha a suo carico una vera e propria servitù e di conseguenza ai tre punti elencati dovrei rispondere nel seguente modo:

ad 1. Non lo può fare: anzi sarà il sig. B. a reclamare se il sig. A., con la sua inerzia, dovesse provocare scoscendimenti.

ad 2. Assolutamente no.

ad 3. Il sig. A. deve fare in modo che il muro non cada e non provochi alcun inconveniente. A mio modo di vedere dovrebbe trattare bonalmente col sig. B., fargli comprendere le varie difficoltà, proporgli la formazione di una scarpata dietro il versamento di un equo indennizzo.

*Avv. Emilio Induni.*

## Notizie della Casse

### Claro

Per l'ottava volta dalla sua fondazione i soci componenti la nostra Cassa rurale si sono riuniti il 15 aprile u.s. in assemblea generale nella Sala del Consiglio comunale, onde sentire, discutere ed approvare la gestione dei conti del passato esercizio 1959.

Dopo parole di benvenuto ai numerosi presenti, il presidente del Consiglio di Direzione, signor Ermanno Dell'Era, dichiarava aperta l'assemblea. Sbrigate le brevi formalità d'uso passava poi alla lettura del rapporto di Direzione, sottolineando il buon successo della nostra istituzione e esprimendo i più sentiti ringraziamenti a tutti coloro che in qualsiasi modo diedero la loro preziosa e fattiva collaborazione alla nostra opera comune.

In seguito il cassiere signor Eugenio Dell'Era nella lettura del suo rapporto commentava le differenti poste del bilancio mettendo in speciale risalto l'aumento considerevole dello stesso nei confronti dell'esercizio precedente. L'utile netto conseguito, pur non eccessivo, è pur sempre in aumento e proporzionato al nostro bilancio. Il Cassiere ringraziava sentitamente i depositanti per la loro fiducia come pure i debitori per il puntuale e sollecito disbrigo degli affari.

In seguito il signor Carlo Bullo, presidente del Consiglio di sorveglianza, informava i presenti che da innumerevoli costatazioni fatte e dal rapporto di revisione dell'Unione di San Gallo, è in grado di assicurare i presenti sul buon andamento della nostra istituzione. Ringraziava la Direzione ed il Cassiere per l'opera prestata ed invitava i presenti ad una sempre maggiore collaborazione alla nostra comune istituzione, proponendo quindi la piena accettazione dei conti, ciò che avvenne con voto unanime.

Si passava poi alle nomine statutarie. Risultarono eletti con voto unanime:

al Consiglio di direzione il signor Aldo Cadola,  
al Consiglio di sorveglianza il signor prof. Luigi Trenta, sindaco.

Dopo gli eventuali si passò alla distribuzione dell'interesse sulle quote sociali, terminata la quale il presidente, ringraziando nuovamente, dichiarava chiusa questa nostra annuale rassegna.

*E. D.*